

Le Premier ministre

N° 783/00/SG

Monsieur Marcel Cabiddu
Député du Pas-de-Calais
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris le 5 septembre 2000

Monsieur le député,

La conversion du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est engagée depuis près de quarante ans. Des efforts considérables ont été déployés par l'État et les collectivités locales pour reconquérir le cadre de vie (élimination des friches et autres séquelles de l'industrialisation, amélioration de l'habitat...), doter le bassin minier d'infrastructures modernes (voies autoroutières...), créer les équipements nécessaires à la construction du futur (équipements technologiques, équipements de formation...) attirer de nouvelles implantations industrielles et redynamiser le tissu industriel local.

Cependant les quatre bassins d'emplois qui composent le bassin minier connaissent aujourd'hui encore des taux de chômage supérieurs à la moyenne régionale et l'amélioration de l'emploi constatée ces dernières années s'y fait sentir moins qu'ailleurs dans la région.

Dans ces conditions, j'ai décidé, sur la proposition du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du secrétaire d'État à l'Industrie, de vous confier une mission de réflexion sur les chances et les moyens d'un nouveau développement économique du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Cette mission, qui s'inscrira dans le cadre des dispositions de l'article LO 144 du Code électoral, vous conduira notamment :

- à examiner en quoi et pour quelles raisons les mesures prises jusqu'à présent dans les différents domaines (cadre de vie, infrastructures, équipements du futur, nouvelles implantations, redynamisation du tissu industriel local) ont réussi, ont échoué ou n'ont pas produit tous les effets escomptés ;*
- à identifier les domaines d'action prioritaires ;*
- à proposer les mesures nécessaires pour y intervenir plus efficacement.*

Vous accomplirez cette mission auprès de M. Laurent Fabius, ministre de l'Économie, des finances et de l'Industrie, et de M. Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie, qui vous apporteront le soutien nécessaire. Vous pourrez naturellement vous appuyer sur les services de ce ministère, ainsi que sur ceux des autres ministères compétents.

Vous voudrez bien me remettre votre rapport à l'issue de votre mission qui prendra fin au plus tard dans un délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Avec mon amitié,

L. Jospin

Lionel Jospin

Remerciements

Je tiens à remercier vivement Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre, pour l'honneur qu'il m'a fait de me confier la mission de rechercher et reformuler les chances et les moyens d'un nouveau développement exemplaire de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Il témoigne ainsi de l'intérêt qu'il porte et qu'il partage avec tous les élus des régions minières de France à rechercher les voies et moyens non pas d'une simple reconversion industrielle mais de l'authentique renouveau culturel, social et économique d'un terroir qui doit aujourd'hui prendre en main son avenir.

Je remercie aussi sincèrement le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Monsieur Laurent Fabius ainsi que Monsieur Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie, pour avoir proposé que me soit confiée cette mission de réflexion et pour m'avoir apporté durant ses six mois leur précieux soutien et celui de leurs services. Je leur suis spécialement reconnaissant d'avoir mesuré l'importance de l'enjeu et de l'exemple que constitue le développement global et sur des bases nouvelles des quelques 194 communes minières du Nord-Pas-de-Calais et de leurs 1 200 000 habitants.

Ma gratitude va aussi aux quelques cent personnalités et responsables divers rencontrés et auditionnés pour nourrir ce rapport de leur expérience et de leurs suggestions. Je voudrais enfin assurer de mon amicale reconnaissance Jean-Claude Cadenet et Henri-Charles Blanc qui m'ont secondé dans le recueil des données et la mise en forme de ce rapport avec dévouement, compétence et continuité, sans oublier Audrey Lefebvre, petite-fille d'un mineur de Bruay, pour l'édition matérielle du texte.

Sommaire

Remerciements	5
--------------------------------	----------

Introduction : les chances et les moyens d'un nouveau développement	9
--	----------

Première partie Une nouvelle ambition	17
--	-----------

Libérer les initiatives	20
Changer l'image du bassin minier	26
Recomposer le territoire	27
Impulser une nouvelle dynamique culturelle	29

Deuxième partie Les chances	31
--	-----------

La jeunesse de la population	34
La situation géographique	34
Le savoir-faire industriel	35
Le réseau des villes moyennes	35
L'agriculture	36

Troisième partie Les moyens	37
--	-----------

Des outils anciens à aménager	39
Les outils du développement endogène	40
Les outils du développement exogène	43
Les outils du remodelage urbain	52
Des moyens nouveaux à mettre en place	57

Conclusion : évaluation et suivi des propositions	81
--	-----------

ANNEXES

Annexe 1	
Liste recapitulative des propositions	85
Annexe 2	
Liste des personnes rencontrées	89
Annexe 3	
Les outils d'intervention de l'État	95
Annexe 4	
L'héritage de l'exploitation charbonnière	97

Introduction : les chances et les moyens d'un nouveau développement

Le 3 février 1720, à Fresnes-sur-Escaut (Nord), le charbon est découvert dans une pâture à 65 mètres de profondeur. Son exploitation durera 270 ans dans le Nord et 150 ans dans le Pas-de-Calais. À partir de cette date allait naître le plus grand bassin minier français qui couvrait 206 372 hectares et employait 220 000 personnes à son apogée.

Depuis au moins dix ans et la fin annoncée de l'exploitation charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais, de nombreux rapports, livres ou réflexions ont tracé les modalités d'une transformation maîtrisée et innovante de ce qui fut un bassin minier. Ces propositions ont été peu écoutées et encore moins mises en œuvre. La plupart de ces réflexions ont donné une place privilégiée à l'aspect industriel de la reconversion qui devait compenser et remplacer les emplois miniers perdus par des emplois industriels. Quelques-unes d'entre elles cependant ont préconisé une intervention globale sur le territoire de l'ancien bassin minier.

Pour ma part j'estime que seule une approche en terme de développement global peut ouvrir à l'ancien bassin les voies de son renouveau. À mon sens, la question du développement du bassin minier doit être posée dans les termes suivants :

- Quel nouveau projet pour l'ancien bassin minier ?
- Quel projet éducatif et culturel mettre en place pour porter cet ensemble ?
- Quel nouveau projet substituer au projet industriel exclusif « tout pour et par le charbon » ?

Mon choix d'une intervention globale sur le territoire de l'ancien bassin minier s'appuie sur deux constats : celui de l'échec relatif des politiques de simple reconversion industrielle du bassin minier (les taux de chômage et leur évolution en témoignent) et celui d'une rénovation

sociale encore très incomplète, les pesanteurs sociologiques héritées de l'exploitation charbonnière ayant du mal à s'effacer.

Le processus d'industrialisation du XIX^e siècle avait créé un espace régional cloisonné en bassins spécialisés. L'effondrement industriel à l'échelle locale s'est accompagné de l'effondrement d'un type de société caractérisé par la reproduction d'une société ouvrière close sur un territoire fermé sur lui-même. Cette société s'est trouvée alors brutalement confrontée aux problèmes de formation, de qualification et de régulation d'un marché du travail dominé par la mobilité.

Les politiques mises en œuvre ont accompagné une longue et lente désindustrialisation qui fut traumatisante et facteur de destructuration sociale malgré la volonté politique de la planifier et d'en atténuer les effets. Ces politiques sectorielles spécialisées sont trop éloignées d'une politique globale de développement qui valoriserait notamment la place de la région au sein de l'Union européenne. Or cette politique globale qui devrait être accompagnée d'une recomposition géographique et sociale explicitée dans le présent rapport, n'est toujours pas engagée.

À l'origine du processus d'industrialisation au XIX^e siècle, les investissements étrangers, belges et britanniques, ont joué un rôle important dans la politique de reconversion. Comment attirer plus et mieux aujourd'hui les investissements étrangers ?

C'est pourquoi le présent rapport préconise une approche globale de « l'après-mine ».

Je suis en effet convaincu que l'ancien bassin minier doit faire l'objet d'une approche globale de développement et qu'on ne peut traiter exclusivement des problèmes de reconversion industrielle, sans transformer les mentalités, sans tenter une mutation culturelle, sans apporter une réponse aux questions essentielles de formation et de santé. C'est le développement global qui induit la mutation des structures économiques, techniques, culturelles et institutionnelles.

Pour moi, définir un projet pour l'ancien bassin minier, c'est d'abord mettre à plat les forces et les faiblesses de cette zone : situation géographique, disponibilité de la main-d'œuvre, image, infrastructures, politique environnementale. C'est ensuite définir la nature du développement souhaité : emploi autochtone ou non, secteurs porteurs (industrie ou tertiaire), emploi qualifié ou non, relations entre pôles urbains, développement endogène ou exogène.

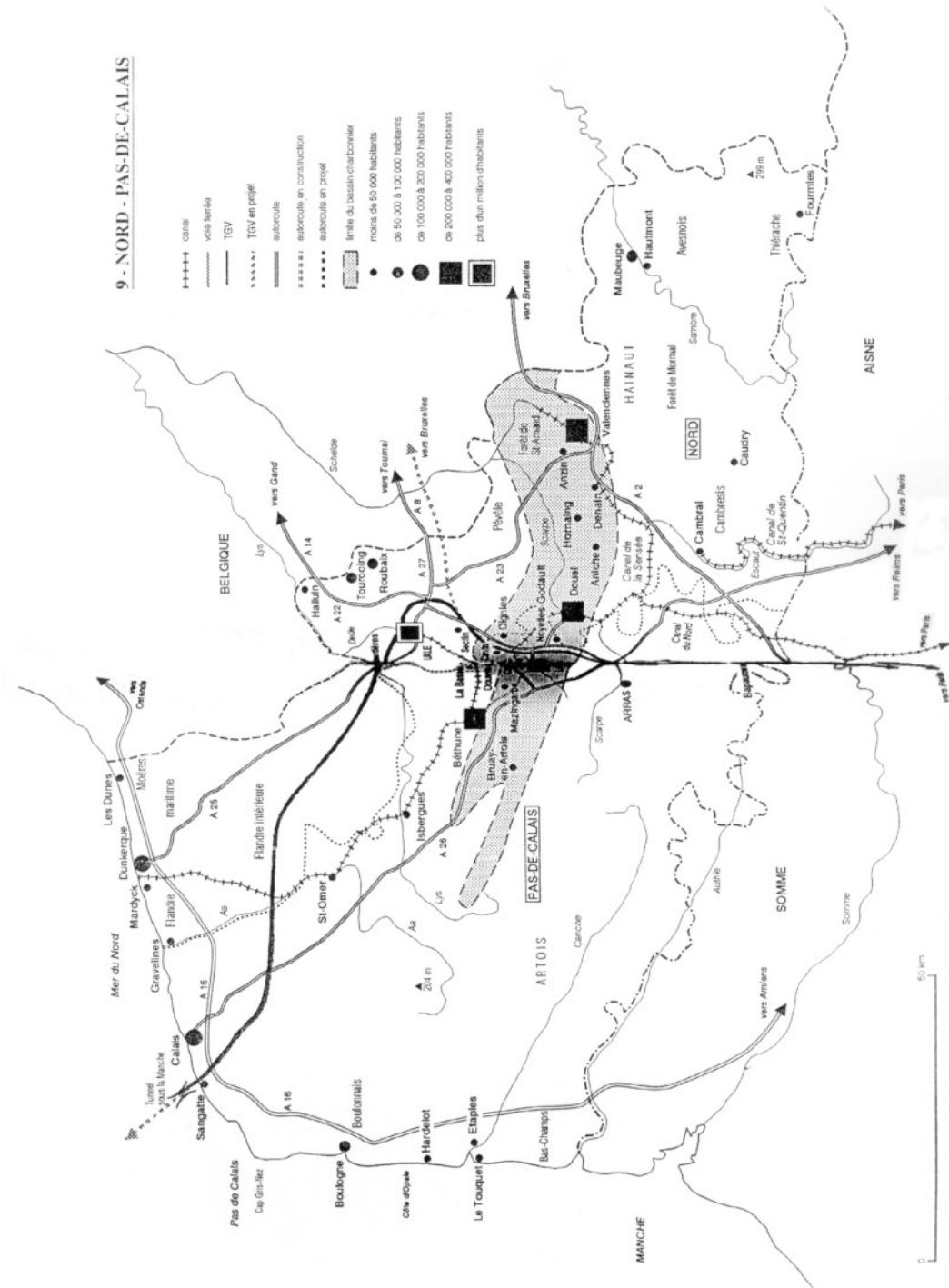
C'est aussi proposer un plan d'action visant à améliorer les infrastructures, les paysages, à changer l'image, à favoriser la venue d'investissements étrangers et le développement du tissu industriel local.

J'ai pris volontairement le parti, compte tenu de la somme des ouvrages écrits sur le sujet et auxquels je souscris volontiers, de renvoyer en annexe le rappel de l'histoire du bassin minier afin de consacrer le corps du rapport à la mise en valeur des chances et surtout à la recherche et à l'évaluation des moyens requis par un authentique renouveau.

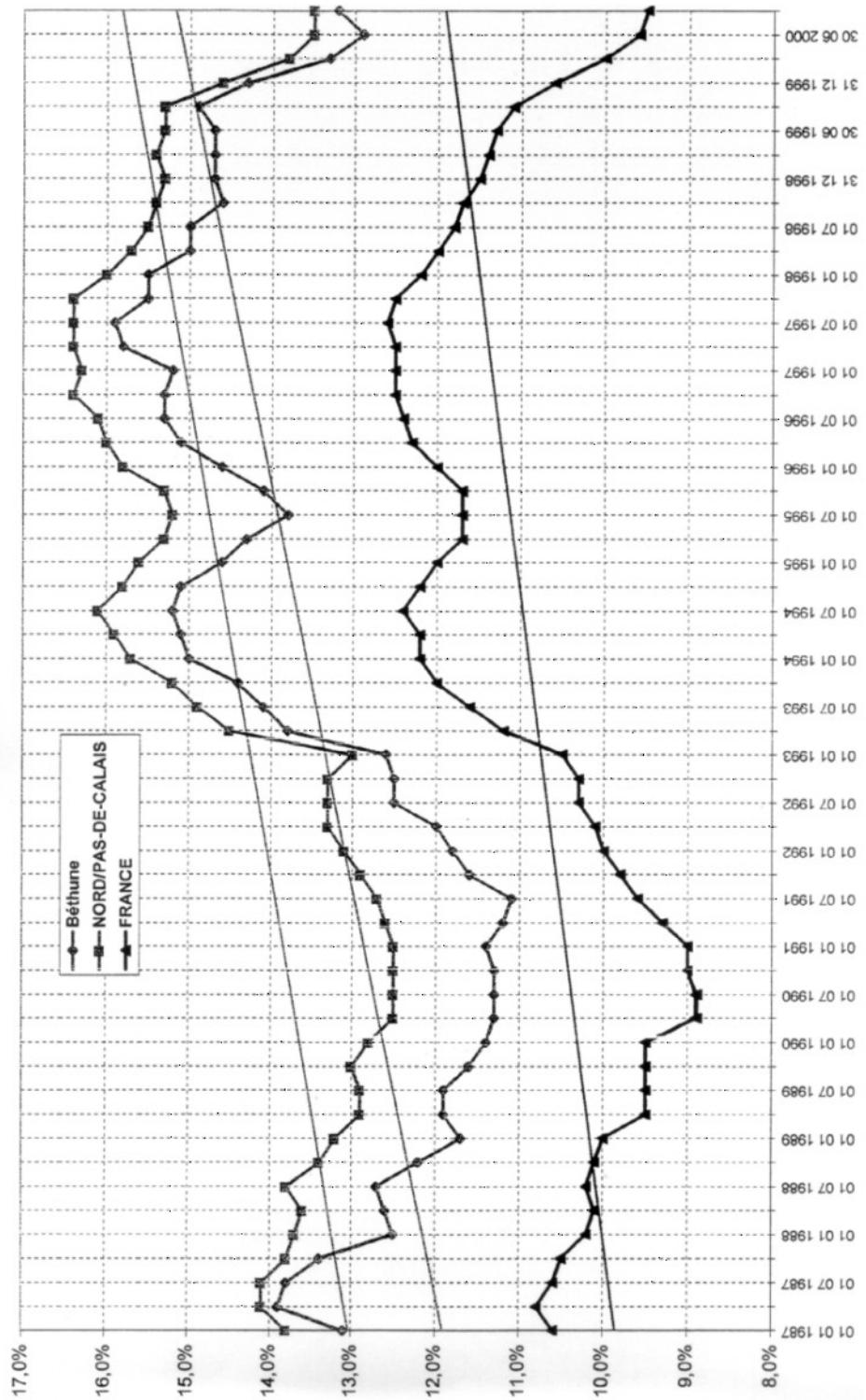
Il faut, pour l'ancien bassin minier, une nouvelle ambition. Elle est grandement justifiée par la situation de l'emploi qu'illustrent les quatre graphiques qui suivent et qui se caractérise par des taux de chômage supérieurs de 7 à 8 points au taux de chômage national. Elle est réaliste car les chances d'un nouveau développement existent.

L'État, au premier rang qui est le sien, doit en favoriser les moyens, à charge pour les acteurs de terrain de concrétiser cette ambition. Car l'État ne saurait agir seul et ce renouveau doit être une responsabilité partagée avec les élus et les animateurs économiques et sociaux de l'ancien bassin minier. Ceux-ci devront assumer pleinement leur rôle pour faire aboutir les mesures proposées dans ce rapport et, au premier chef, celles qui concernent le financement de l'économie, la fiscalité communale et la résorption des séquelles de l'exploitation charbonnière.

9 - NORD - PAS-DE-CALAIS

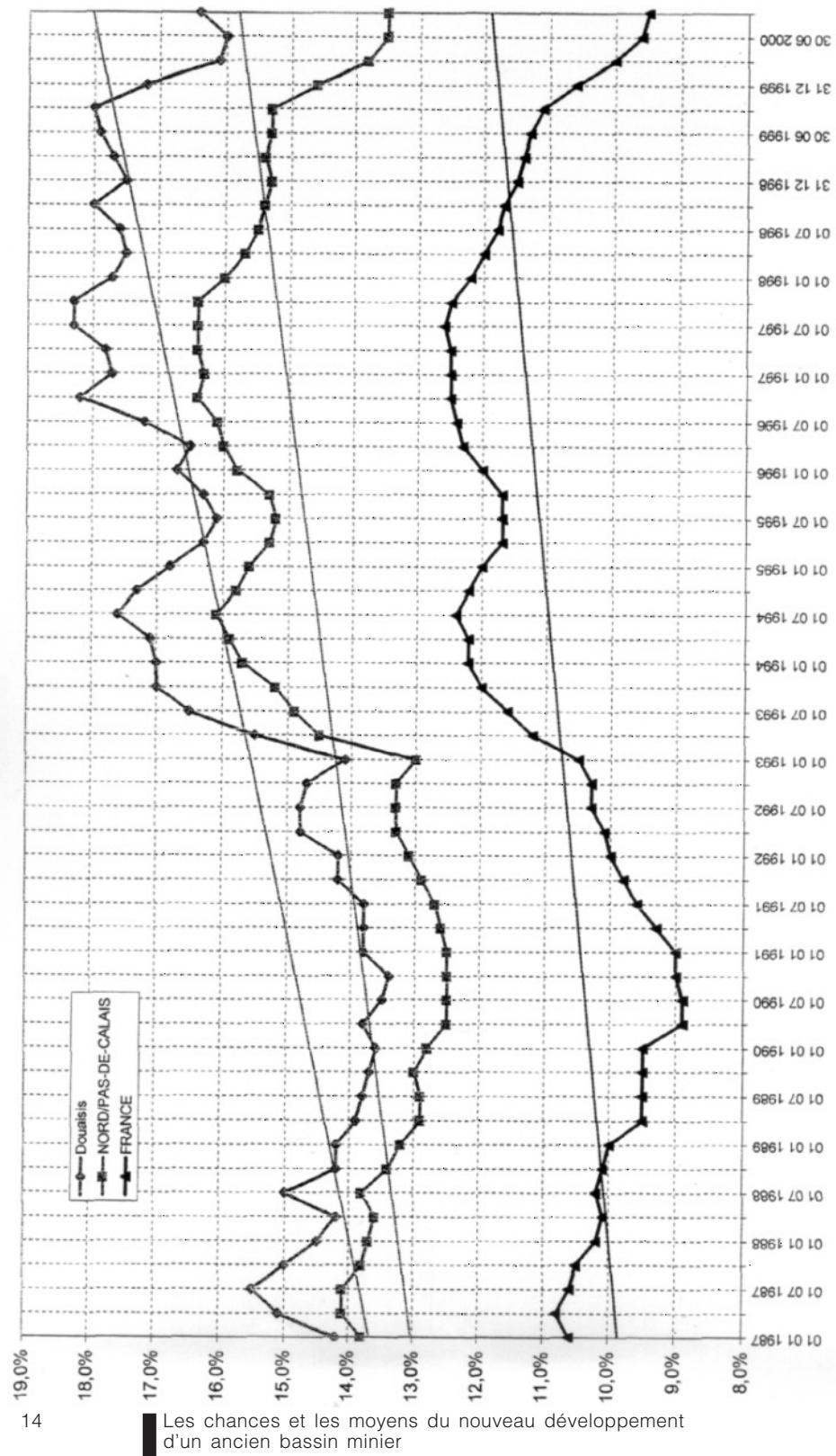


Evolution du taux de chômage : Béthune

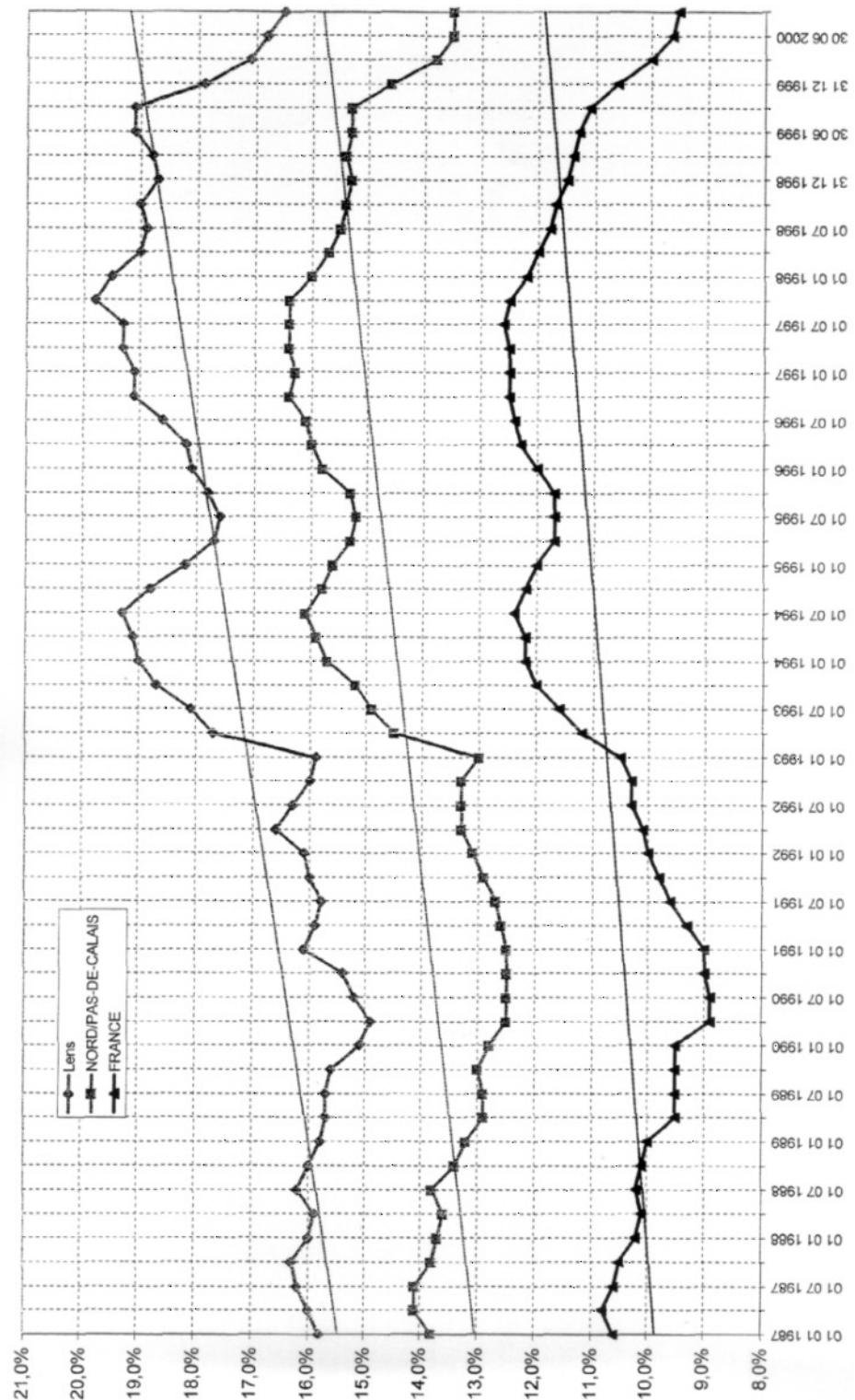


Introduction :
les chances et les moyens d'un nouveau développement

Evolution du taux de chômage : Douaisis

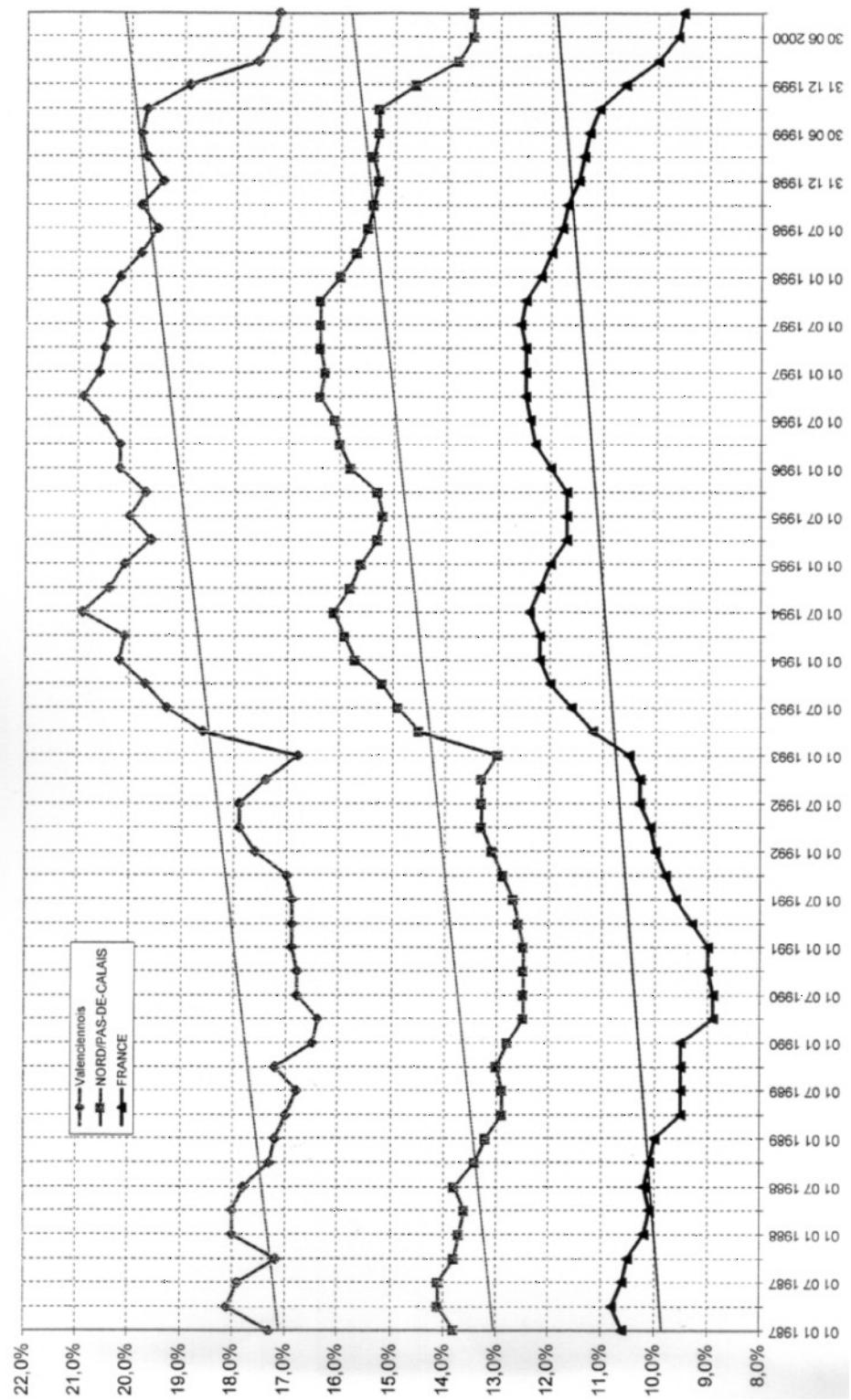


Évolution du taux de chômage : Lens



Introduction :
les chances et les moyens d'un nouveau développement

Evolution du taux de chômage : Valenciennois



Première partie

Une nouvelle ambition

Certains territoires, au simple énoncé de leur nom, sont fortement évocateurs. Le bassin minier en fait partie : images du mineur, d'un travail pénible et dangereux, de sites dégradés et d'un habitat sans confort. Mais aussi images de la solidarité, du courage et de la fierté d'un authentique métier dont on parle avec respect. Telle quelle, cette image, bien qu'elle ait considérablement évolué, reste étroitement attachée à la région.

Dès que le Premier ministre, Lionel Jospin, m'a confié la rédaction de ce rapport, j'ai aussitôt pensé qu'il devait débuter par une réflexion sur la composante culturelle de l'ancien bassin minier. Ce faisant je ne cède pas à je ne sais quel effet de mode ou d'imitation, mais j'obéis à une profonde conviction.

Je sais aujourd'hui, compte tenu des nombreuses audiences qui ont concouru à la préparation du présent rapport, que la plupart des acteurs économiques et sociaux, nombre de responsables politiques de la région Nord-Pas-de-Calais et tous ceux qui, à un titre ou à un autre, réfléchissent à l'avenir de la région estiment que seule une modification de l'environnement culturel actuel de la région et de ce qui forge les mentalités, l'identité, l'esprit d'initiative favorisera l'émergence d'une nouvelle image qui ne reniera pas celle du passé mais la dépassera.

Déjà Philippe Essig, ancien secrétaire d'État, chargé en 1988 d'une évaluation du logement dans le bassin minier, notait qu'une « *impression générale s'impose : nous sommes en face d'un problème de culture. Pendant plus d'un siècle, la région a vécu dans la culture de la "mine" dont le bras séculier était "les compagnies" ... Cette culture, enracinée dans le siècle dernier, se perpétue dans les procédures et les modes de gestion d'aujourd'hui.* » Il concluait que toute mutation culturelle suppose à la fois enrangement et rupture : enrangement dans une identité collective fondée sur la mémoire mais surtout rupture avec le passé.

L'univers de la mine comprenait, en plus de ses aspects professionnels et résidentiels, de nombreuses structures d'encadrement collectif en voie de disparition aujourd'hui : pratiques associatives, syndicales, politiques et religieuses mises en place par l'exploitant minier et utiles à son contrôle de la main-d'œuvre.

Ce renouveau culturel suppose des actions visant à libérer les initiatives mais aussi à changer l'image du bassin minier.

Libérer les initiatives

En effet, pour qui connaît l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, l'emprise des houillères y compris sur l'individu, était totale. La culture prépondérante qui s'était finalement imposée au cours du dernier siècle, à partir de la mine et de sa tradition, a freiné les initiatives et développé des réflexes d'assistanat par lesquels chacun attend plus de l'intervention d'une puissance tutélaire que de sa propre initiative. À tort ou à raison, c'est le constat fait par de nombreux observateurs de la région.

Cette prise en charge totale (logement, santé, formation, emploi) a laissé des traces jusques et y compris chez les plus jeunes qui n'ont jamais « travaillé à la mine ». Elle se traduit aujourd'hui chez eux par une difficulté d'insertion sociale et professionnelle, puisque les modalités et l'instrument même de cette insertion, les houillères, ont disparu.

Si l'on s'en tient au logement, du coron bordant la route du puits de mine à la cité, puis à la cité-jardin et au semi-collectif, l'habitat du mineur renvoie à un ensemble complexe de relations entre le mineur, son logement et sa vie programmée et rythmée par un labeur très spécifique. En outre, la hiérarchisation des logements des employés, techniciens, agents de maîtrise et ingénieurs exprime la même volonté d'encadrement de la population minière. Il en va de même de l'emploi, de la santé.

Le « Livre blanc » publié par la conférence permanente du bassin minier en février 1998 souligne dans la succession de difficultés et de particularités... qui pèsent encore... : « *la moindre capacité des hommes à trouver une marge naturelle d'autonomie puisque pendant des générations tout a été géré sans eux, par le seul bras tutélaire des houillères, que ce soit sous statut privé ou d'entreprises nationalisées* » tout en notant qu'un « *secteur entier de la population, celui des femmes, tend à acquérir les moyens de plus d'autonomie* ».

Changer les mentalités en donnant l'esprit d'initiative, en redonnant confiance à chacun en ses capacités propres, individuelles et autonomes, sans l'intervention d'un tuteur, telle est l'immodeste et immense ambition de ce rapport. L'ancien bassin minier, malgré une volonté forte de s'en sortir, continue de porter ce lourd passé, bien que le tout-puissant propriétaire des mines, quel que soit son statut, ait disparu.

Donner une nouvelle chance au développement de l'ancien bassin minier en faisant émerger un nouvel environnement culturel, tel est le chantier proposé par celles et ceux qui sont profondément attachés à leur région.

La formation initiale ou continue doit y participer. Enjeu économique, la scolarisation est aussi un enjeu culturel et social, dans un contexte de vie quotidienne difficile pour beaucoup et de crise d'identité culturelle.

La « matière grise » est assurément le principal atout d'avenir de l'ancien bassin minier.

Une main-d'œuvre fortement éduquée et formée constitue un outil d'une grande efficacité dans les économies modernes qui reposent de plus en plus sur la mise en œuvre de technologies sophistiquées et la relation à l'école n'est pas dissociable d'un certain type de société.

Ce n'est pas par hasard que je mets l'accent, en premier lieu, sur les questions de formation. Si le retard important que connaissait la région a été pratiquement rattrapé en une vingtaine d'années, la formation initiale et la formation continue, variables clés du développement, représentent, aujourd'hui plus qu'hier, une grave préoccupation locale. Des progrès ont été réalisés mais des difficultés persistent.

En ce qui concerne la formation initiale, les chiffres fournis par le rectorat de l'Académie montrent qu'en moyenne 52,9 % des élèves scolarisés dans le premier cycle du second degré dans la région sont classés dans une catégorie dite « défavorisée » qui regroupe les élèves dont la réussite scolaire est la plus faible.

Si, à Lille, la part des élèves classés dans cette catégorie n'est que de 39 % ; à Lens, elle est de 66 % et, dans le bassin minier, elle est supérieure à ces 52,9 %. De seize à vingt ans, dans l'académie de Lille, 53,5 % des jeunes restent scolarisés dans le second degré.

Dans le bassin minier, cette proportion varie de 55 % à 60 %.

La part des boursiers dans l'académie de Lille est la plus élevée de France métropolitaine. Environ la moitié des élèves des lycées publics de l'académie de Lille (classes post-bac comprises) sont boursiers. Ils sont 65 % dans le second cycle professionnel et représentent la moitié des étudiants des sections de techniciens supérieurs (STS). 22,2 % des élèves de collège sont scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP), pourcentage le plus élevé après l'académie de Rouen.

40 % des collégiens du bassin minier de Lens sont scolarisés en ZEP. 25 % à 30 % des élèves scolarisés dans les collèges sont en retard.

Comme je l'indiquais précédemment, les progrès dans le domaine de la formation continue sont tangibles, puisque le taux d'accès d'une génération au baccalauréat est passée de 29 % en 1980 à 65 % aujourd'hui ; toutefois ce taux connaît depuis 1994 une quasi stagnation.

Les évaluations menées à l'entrée au cours élémentaire deuxième année et en sixième indiquent que les élèves du bassin minier et particulièrement de Lens sont en retard par rapport à ceux du reste de la région. Une analyse plus fine des résultats confirme la corrélation de ces résultats avec la profession des parents.

Tableau 1 : **proportion des élèves de 11-16 ans « défavorisés »**

Bassins formation-emploi	% d'élèves
Lille	39,3
Roubaix-Tourcoing	54,5
Flandre-Lys	48,5
Dunkerque	54,1
Douaisis	54,8
Valenciennois	57,6
Sambre-Avesnois	60,7
Cambrésis	53,9
Artois-Ternois	46,0
Lens	66,0
Béthune-Bruay	56,4
Audomarois	57,9
Calaisis	56,4
Boulogne-Montreuil	50,8
Académie	52,9

Troisième région française par sa population étudiante, la région Nord-Pas-de-Calais a rattrapé son retard de scolarisation en 20 ans dans des conditions économiques et sociales difficiles.

L'enseignement supérieur y est organisé selon un mode original et efficace : il est multipolaire. À côté des trois universités implantées à Lille, trois autres universités ont été créées dans la région : Valenciennes-Hainaut-Cambrésis, Artois et littoral Côte d'Opale. Elles ont implanté des unités d'enseignement notamment à Valenciennes, Douai, Béthune (IUT, sciences économiques, technologie), Lens (IUT, sciences, STAPS à Liévin).

Des progrès restent à réaliser notamment pour la définition des itinéraires de formation, sur la situation du patrimoine et sur l'extension des surfaces des bibliothèques. Le réseau actuel de formation de l'enseignement supérieur doit être rééquilibré par le développement de filières professionnalisées et des troisièmes cycles universitaires.

Les nouvelles technologies doivent permettre de conforter l'organisation en réseau des sites universitaires. Ainsi le développement d'un réseau de communication à haut débit facilitera l'accessibilité des différents sites. Enfin, la place de la formation continue et en alternance dans l'enseignement supérieur doit être confortée.

Dans l'ancien bassin minier, le niveau de formation moyen, bien qu'encore relativement faible, est désormais comparable à la moyenne régionale, avec cependant des disparités locales : les politiques de lutte contre l'échec scolaire, notamment dans les zones d'éducation prioritaire (36 sites sur 77 dans la région) ont montré leur efficacité. Le taux d'accès au bac est maintenant proche des taux régional et national, grâce en particulier au développement des filières professionnelles.

En 1992, le taux de chômage des sortants du système scolaire vivant dans le bassin minier était supérieur de 6 à 14 points à ceux de l'académie. Les taux de réussite aux examens professionnels, aux diplômes généraux ou au baccalauréat sont inférieurs à la moyenne régionale, elle-même inférieure à la moyenne nationale.

L'apprentissage est moins développé qu'à l'échelle nationale malgré l'effort des chambres de métiers. Avec 18,9 % d'apprentis contre 43,8 % en moyenne nationale, l'académie de Lille occupe toujours le dernier rang dans ce domaine. Dans le bassin minier, le nombre d'apprentis formés est faible, 2 400 en 2000, soit 36 % du total régional.

Tableau 2 : **nombre d'apprentis dans le bassin minier**

	1999	2000
Béthune	560	570
Douai	483	500
Lens	567	570
Valenciennes	758	760
Total	2 368	2 400

Source : chambres de métiers

Si l'exploitation charbonnière n'avait pas favorisé la diversité des formations, la fin de cette activité et l'obligation de reconversion ont conduit à la mise en place de formations nouvelles.

Les crédits du fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) ont permis d'accélérer le développement et l'adaptation des dispositifs de formation des centres AFPA (de Douai, Liévin, Valenciennes) et des sites des formations (de Béthune et Bruay). Plus de 28 millions de francs ont été apportés par le FIBM à l'AFPA entre 1984 et 1994 dans le cadre d'actions cofinancées par le contrat de plan (formation d'ouvriers qualifiés en VRD à Bruay, de mécaniciens-réparateurs de véhicules industriels à Douai-Cantin). Selon l'AFPA, entre 1995 et 1999, le nombre de bénéficiaires de formation s'est accru de 62 % (de 3 862 à 6 284) dans les trois centres du bassin minier. Il se répartit en 82,5 % d'hommes et 17,5 % de femmes, 29 % de jeunes et 71 % d'adultes.

Entre 1995 et 1999, le nombre de jeunes en formation a augmenté de 6,5 points et le nombre d'adultes de 3 points. Le niveau V (niveau CAP et BEP) représentait 84 % des jeunes formés en 1995 et en 1999, le niveau V bis est passé de 5 % à 9,5 %.

Aujourd'hui, du fait de la prégnance du passé, les sorties sans qualification du système scolaire restent élevées et le marché du travail est déséquilibré puisque des offres d'emploi restent insatisfaites alors que les demandes de travail sont nombreuses.

Le taux d'insertion des jeunes diplômés varie fortement selon les diplômes mais il est globalement plus faible dans l'ancien bassin minier. Quel que soit le diplôme, les taux d'insertion les plus faibles se trouvent dans le Douaisis et dans le bassin de Lens et sont partout en dessous de la moyenne régionale.

Comment expliquer la faiblesse de ce taux d'insertion dans l'ancien bassin minier ? Insuffisance des emplois, inadaptation des formations données aux emplois disponibles, préférence pour le chômage, trappe à pauvreté... On peut retenir sûrement un mixte de tous ces facteurs.

Les demandeurs d'emplois ne s'orientent pas vers certains métiers, ou n'ont pas les qualifications recherchées par les employeurs, et les entreprises du fait de ces inadéquations ne déposent pas leurs offres à l'ANPE. Il faut rapprocher offres et demandes d'emploi en termes quantitatifs et qualitatifs, construire des parcours d'insertion pour les publics prioritaires et les demandeurs d'emploi de faible niveau de formation et/ou de qualification.

Tableau 3 : **taux d'insertion des jeunes diplômés, sept mois après leur sortie du système scolaire** (années 1991 à 1997)

Bassins Formation-emploi	Diplômés de CAP-BEP	Bacheliers professionnels	Bacheliers technologiques	Diplômes du BTS
Lille		49,22	52,09	
Roubaix-Tourcoing		56,31	55,05	
Flandre-Lys		45,02	39,57	
Dunkerque		39,07	40,46	
Douaisis		29,14	28,92	
Valenciennois		35,85	33,92	
Sambre-Avesnois		33,81	47,34	
Cambrésis		41,46	35,62	
Artois-Ternois		35,94	35,56	
Lens		31,35	33,37	
Béthune-Bruay		38,09	29,36	
Audomarois		30,68	29,90	
Calaisis		35,03	35,84	
Boulogne-Montreuil		36,29	34,50	
Académie		39,74	39,00	

Commentaire : le taux d'insertion exprime la proportion de jeunes occupant tout type d'emploi non aidé : CDD, CDI, intérim, emploi de fonctionnaire ou d'agent public, emploi indépendant etc. Le taux de pré-insertion exprime la proportion de jeunes occupant un emploi aidé ou en alternance : contrat d'apprentissage, contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, contrat emploi-solidarité, contrat initiative-emploi, contrat emploi-ville, etc.

Ne sont pas comptabilisés les stagiaires de la formation professionnelle, les aides familiales, les jeunes sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi, les jeunes effectuant leur service national.

Les contrats emploi-jeunes ont été créés postérieurement à cette enquête.

L'insertion professionnelle des jeunes de l'ancien bassin minier est une question complexe qui fait l'objet de débats entre les services du ministère de l'Éducation nationale et les acteurs économiques, notamment les chambres de commerce et d'industrie. Les acteurs économiques reprochent à l'Éducation nationale de ne pas prévoir pour les années à venir les formations qui permettraient aux jeunes de trouver un emploi adapté.

Ainsi, les CCI font remarquer que les métiers graphiques créent annuellement dans la région 700 à 800 emplois, alors que la filière de formation ne forme que 60 jeunes par an. Il en est de même en ce qui concerne les métiers de la plasturgie et ceux des transports pour lesquels l'IUT de Lens réclame la création d'une section. L'inspection académique défend l'idée que l'insertion professionnelle doit être évaluée en fonction du niveau de qualification et non d'ajustement des formations à une réalité

mouvante, un bon niveau de formation permettant une meilleure adaptabilité de la personne formée. Ce qui est certain c'est que dans la région le rattrapage dans le domaine de l'éducation s'est effectué par l'enseignement professionnel. Il reste néanmoins une forte proportion de jeunes (3 000 à 4 000 pour le bassin minier) qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Une étude est en cours dans l'académie sur ce thème.

L'une des solutions possibles serait de sortir les acteurs du système éducatif de leur isolement et de les mettre en contact avec les représentants du monde économique. Par ailleurs, il serait souhaitable que les établissements d'enseignement du bassin minier soient mis en réseau.

Compte tenu de la faiblesse des taux d'insertion, y compris après les bacheliers professionnels et technologiques, il est proposé pour les jeunes du bassin minier de prévoir leur orientation dès la classe de première en partenariat entre l'Éducation nationale et les milieux économiques. Une meilleure adéquation formation-emploi est nécessaire, même si elle n'est pas le seul remède au déséquilibre du marché de l'emploi.

La politique d'insertion des bénéficiaires du RMI du bassin minier montre une grande hétérogénéité des situations. Les taux de contrats d'insertion varient de 21 à 71 %. Pourtant, l'ancien bassin minier compte un nombre relativement élevé de structures d'insertion par l'économie.

1^e proposition : prendre en charge une orientation améliorée des jeunes en formation dans l'ancien bassin minier dès la classe de première. Rapprocher leurs enseignants et conseillers des milieux économiques (chambres de commerce, chambres de métiers) pour mieux anticiper les besoins en formation et débouchés. Développer systématiquement les formations en alternance.

2^e proposition : améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi, en leur procurant dès leur inscription un bilan de compétences, une définition et une validation de leur projet professionnel. Ils doivent bénéficier d'une remise à niveau, d'une remotivation et d'une assistance aux techniques de recherche d'emploi en vue d'une offre déterminée. Les méthodes renouvelées de l'ANPE, à l'occasion de la mise en œuvre du PARE, en partenariat étroit avec le réseau consulaire, sont une condition de cette prise en charge améliorée.

3^e proposition : rapprocher les responsables de l'emploi, ANPE en tête, des aménageurs de zone d'activités.

4^e proposition : prospector davantage auprès des plus petites entreprises.

Favoriser l'initiative interne est nécessaire mais insuffisant ; il faut surtout agir sur l'image du bassin minier à l'extérieur.

Changer l'image du bassin minier

Dans l'imaginaire collectif, le bassin minier est une zone maussade, froide, le « pays noir ». Ce cliché très répandu a la vie dure. La région Nord-Pas-de-Calais a été profondément marquée par son passé minier. L'extraction charbonnière dans la région (qui produisait 50 % du charbon français) a laissé des traces sur les paysages et sur la réputation du bassin.

La reconversion du bassin minier doit s'appuyer sur ses atouts. L'industrie charbonnière a fait venir dans la région les meilleurs ingénieurs français. Il faut donner une image positive du passé : ni rejet, ni obsession. En 2000, 131 500 personnes ont visité le centre historique minier de Lewarde.

Le bassin minier a été aussi la terre d'un socialisme municipal qui a sans doute permis d'éviter l'explosion sociale comme cela s'est produit parfois dans les régions métallurgiques.

La question de l'image à l'extérieur du bassin minier n'est pas marginale car l'image constitue un des critères déterminants de l'attractivité d'une région. C'est elle qui peut inciter de nouvelles entreprises à venir s'y implanter pour y créer des emplois mais aussi qui donnera envie à des médecins-spécialistes de venir exercer dans ses hôpitaux ; c'est elle qui ne décourage pas les chercheurs, les cadres de haut niveau du secteur privé ou de l'administration à prendre un poste dans l'ancien bassin minier. À ce sujet, la lecture d'un magazine spécialisé comme celui du Centre national de la fonction publique territoriale qui recense les offres et les demandes d'emploi (toutes catégories) pour les agents territoriaux est riche d'enseignements. Sur 198 demandes d'emploi recensées dans le numéro de janvier 2001, trois seulement retiennent le Nord-Pas-de-Calais comme éventuel lieu d'affectation dont **un** candidat originaire de la région...

Mais, la question de l'image à l'intérieur du bassin est tout aussi importante. Une bonne image redonne confiance à la population et en son avenir ; elle favorise l'acceptation du processus de modernisation et lui donne l'énergie pour entreprendre et pour construire. La jeunesse actuelle de la population du bassin minier doit favoriser ce changement d'image.

Le Commissariat à l'industrialisation de la Lorraine qui a travaillé sur la reconversion de ce bassin m'a remis la brochure réalisée dans les années 90 par l'Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine (APEILOR) qui en vingt pages de texte et d'images fortes met en valeur la Lorraine (sa compétence européenne, l'espace de réussite, une terre de qualification, une terre de culture, un art de vivre). Tous thèmes qui pourraient être repris et adaptés pour promouvoir le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Cependant, le changement d'image d'un territoire est une opération longue et ardue qui, me semble-t-il, doit être confiée à des spécialistes. C'est pourquoi je propose de rechercher un cabinet de consultants spécialisés pour une mission sur ce thème.

Le développement de l'ancien bassin minier n'est possible que s'il s'inscrit dans un mouvement européen, voire mondial. Le changement d'image qui rendra possible ce développement aura plus d'impact s'il est perçu et reconnu au-delà de nos frontières. C'est pourquoi je propose que soit étudiée la faisabilité de programmes télévisés régionaux qui diffuseront vers l'extérieur une meilleure connaissance des mutations actuelles et des atouts de l'ancien bassin minier.

5^e proposition : pour changer l'image du bassin, je propose que soit confiée à un cabinet de consultants spécialisé dans ces questions une étude d'image.

6^e proposition : faire établir et évaluer, en concertation avec France 3 régionale, la faisabilité de programmes télévisés qui diffuseront à l'extérieur de la région la nouvelle image, les projets et les réussites de l'ancien bassin minier.

Recomposer le territoire

Le bassin minier se présente sous la forme d'un croissant qui s'étend de Valenciennes à l'est, à Bruay-la-Buissière à l'ouest, et englobe les arrondissements de Douai, Valenciennes (dans le département du Nord), Lens et Béthune (dans le département du Pas-de-Calais). C'est une longue (110 km) mais étroite (15 km) bande de territoire qui du nord au sud s'étend de l'Artois à l'agglomération Lilloise.

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais couvre 170 communes sur deux départements, abrite environ le quart de la population régionale, soit environ 1 million d'habitant. En 1947 les houillères employaient 220 000 personnes, puis 122 000 en 1960, 50 000 en 1975, moins de 15 000 en 1985 et environ un millier aujourd'hui. Ce bassin minier constitue-t-il aujourd'hui une entité territoriale cohérente, j'ajouterais pertinente, en termes de développement économique et d'aménagement du territoire ?

Tout est dit sur ce point dans le document du Centre d'études et de prospective du secrétariat général aux affaires régionales de la préfecture de région, *Des villes et des hommes, le devenir de l'ancien bassin minier*, septembre 1995) :

- la réalité physique du bassin tenait à l'existence même du gisement, j'ajouterais même à sa seule existence ;
- tout le reste est diversité : habitat, géographie, toponymie, distinction entre salariés du fond et du jour, opinions politiques, sociologie urbaine ;
- l'unité du bassin n'est pertinente aujourd'hui que pour la gestion des traces du passé et la résorption des séquelles minières.

Dans ces conditions, la notion même de « bassin minier » paraît de plus en plus inappropriée, puisqu'elle ne correspond d'ailleurs plus à la zone de mise en œuvre des dispositifs de reconversion économique dont le champ d'application a tendance à s'étendre.

C'est en effet la géologie qui a déterminé le périmètre géographique du bassin. Le « Livre blanc » de la conférence permanente indique que la pertinence du bassin minier est... « pour l'essentiel, liée à la permanence des séquelles de l'exploitation ». Au-delà, pour traiter de l'avenir, il faudra sortir du carcan. Il ne me semble pas que le maintien de ce périmètre puisse continuer de se justifier durablement compte tenu de la fin de l'exploitation minière.

Le strict concept de bassin minier est désormais dépassé. Il était déterminé uniquement par la localisation des puits de mine autour desquels furent construites les cités minières. Il n'est plus utile aujourd'hui que pour le traitement des séquelles. Il n'existe aucune autre unité entre les communes dites « minières » qui ont eu avant l'exploitation minière une histoire propre et qui retrouveront bientôt des destinées diverses.

Après 270 ans d'exploitation charbonnière, les communes du bassin minier doivent retrouver leur histoire, leur géographie, de nouvelles solidarités et se remodeler par des intercommunalités fortes autour de projets de développement commun.

Le nom même de bassin minier restera connoté négativement alors que les territoires qui composent le bassin minier ont existé avant la mine et que certaines villes, de vieille tradition commerçante et administrative, ont une culture urbaine millénaire, dont témoignent monuments et équipements culturels. D'autres, rurales à l'origine, ont, aux XVIII^e et XIX^e siècles, été submergées par l'urbanisation issue de l'exploitation charbonnière.

La dénomination de « bassin minier » constitue un handicap lorsqu'il s'agit de trouver un nouvel espace d'attraction pour les investisseurs. Il serait absurde de conserver cette dénomination à la fois négative et dépassée. Des propositions de nouveau nom ont été faites qui vont de la dénomination : « les Hauts-de-France » à celle de « Pays-du-Artois-Hainaut » en référence à l'histoire de cette partie du Nord-Pas-de-Calais.

La partie du bassin minier appartenant au Pas-de-Calais se trouve en effet entièrement dans l'ancienne province d'Artois, étant précisé que les contours de l'Artois historique débordent ceux de l'ancien bassin minier auquel n'appartenaient ni l'Arrageois ni la partie orientale de l'arrondissement d'Arras-Saint-Pol. La réalité de l'ancienne province d'Artois est inscrite dans sa toponymie, puisque plusieurs communes l'ajoutent à leur nom : au sud, hors bassin minier, Pas-en-Artois, Gouy-en-Artois, Vis-en-Artois et Vitry-en-Artois ; au Nord, Bruay et Ham-en-Artois.

Favorable à une démarche visant à effacer l'image géographique et à changer la dénomination de bassin minier, M. Yves Le Maner,

historien, directeur de la Coupole (Centre d'histoire de la guerre et des fusées) propose une approche fondée sur trois zones axiales :

- l'axe Lille/Paris structuré par le TGV ;
- Valenciennes, qui reconquiert son autonomie de ville-centre autour de son université et de ses industries ;
- Béthune, qui se développe en harmonie avec le monde rural ancien.

M. Le Maner rappelle que, dans l'ancienne terminologie, la région ne s'appelait pas « bassin minier Nord-Pas-de-Calais » mais « bassin de Valenciennes ». Il propose pour les trois axes qu'il a déterminés précédemment : autour de Valenciennes le Hainaut, pour le Béthunois le pays de Béthune et pour la partie centrale qui regroupe Lille – Douai – Arras, le cœur Flandre-Artois...

M. Dominique Cachart, directeur général de la CCI de Lens propose, pour l'ensemble du bassin minier, la dénomination de « la Gohelle ».

Je ne suis donc pas le seul à m'interroger sur la pertinence de cette dénomination et sur les moyens d'en changer et j'ai tenu à faire part des propositions qui m'ont été suggérées. Certaines ont d'ailleurs déjà été utilisées pour d'autres entités juridiques, ce qui pourrait prêter à confusion.

Tout compte fait je ne propose pas de nouvelle dénomination mais un simple ajout. Si je partage l'idée que le nom de « bassin minier » est connoté négativement, je crois cependant qu'il faut le laisser lentement disparaître dans une fusion graduelle des zones concernées avec leurs unités administratives de rattachement.

L'adjonction de l'adjectif « ancien » à « bassin minier » permet de conserver la cohérence issue du passé tout en rappelant qu'il s'agit bien du passé !

Impulser une nouvelle dynamique culturelle

Le passé de la région a façonné une culture spécifique basée sur la solidarité et l'action collective. La région Nord-Pas-de-Calais est une région transfrontalière, d'immigration et de tradition industrielle.

Les activités culturelles ont sur ces territoires un « effet d'ouverture », par les relations d'accueil qui s'instaurent, élément-clé de l'attractivité et un « effet de rééquilibrage » par la mise en valeur de patrimoines et d'héritages spécifiques. Les initiatives culturelles renforcent l'identité d'un territoire et lui donnent une image de marque positive. Elles mobilisent les énergies de ceux qui y vivent.

En incitant les acteurs à retrouver leur identité et à s'interroger sur leur avenir, elles sécrètent une culture de projet qui peut rejoindre sur le

comportement de chacun. Elles sont sources d'amélioration du cadre de vie et la culture peut être à la base d'activités, de revenus et d'emplois nouveaux.

La culture constitue en effet un secteur économique à part entière, créateur d'emplois, directs ou indirects, notamment dans le commerce, le tourisme et les services connexes.

Elle n'est pas seulement source d'activités nouvelles mais aussi de comportements nouveaux et positifs qui déboucheront sur ces activités et les développeront. À ce double titre, elle ouvre aux territoires de nouvelles perspectives d'identité et de diversité positives.

La culture est un vecteur d'identité de la population, un ciment (*cf. l'essor de la vie associative*) et un facteur de l'attractivité d'une ville ou d'une région. Elle peut, à ce titre, représenter un puissant critère d'implantation des entreprises.

La création dans les années 90 de la nouvelle université d'Artois qui vient compléter le réseau régional de l'enseignement supérieur, doit favoriser à terme cette mutation culturelle. Dans le secteur des loisirs, les projets méritent d'être aidés dès lors que leur envergure dépasse la région et parce qu'ils contribuent aussi à l'amélioration et à la promotion de l'image. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais vient-il d'être choisi comme région-test pour la décentralisation culturelle.

La région va expérimenter de nouvelles formes de partenariat avec l'État dans le domaine du patrimoine et des enseignements artistiques ; encore faut-il comprendre que la région Nord-Pas-de-Calais ne se limite pas à sa métropole !

7^e proposition : *afin de réduire les inégalités dans l'accès à la culture entre les territoires composant la région, il est proposé une mise en réseau de tous les équipements culturels existants dans la région, appuyée sur les technologies de l'information et de la communication.*

Je ne crois pas possible de parler du renouveau culturel dans l'ancien bassin minier sans dire un mot de l'association **Culture commune**. Association de développement culturel et artistique regroupant trente-quatre communes, Culture commune est le modèle de ce qu'il faut faire pour changer l'image de ce territoire : fédérer autour d'un projet commun au-delà des rivalités et préserver le patrimoine en le mettant au service de l'avenir.

Fabrique théâtrale aménagée dans la « salle des pendus » de la fosse 11/19, centre multimédia, troupe associée, organisatrice de concerts de spectacles et d'expositions, Culture commune a pour mission de rendre l'art immédiatement accessible aux habitants et de dépasser l'héritage du patronage des Houillères fait de fanfares et d'harmonies municipales.

Deuxième partie

Les chances

L'identité culturelle de l'ancien bassin minier s'enracine dans ses 270 ans d'activité minière dont il convient d'assumer, voire de revendiquer, l'héritage et de transmettre la mémoire aux jeunes générations. Mais ce passé, il faut aussi le dépasser afin de susciter des énergies nouvelles et d'aider les initiatives tournées vers l'avenir.

Il nous faut préserver et aménager des lieux de mémoire, y installer une activité culturelle, récréative et pédagogique, mais il faut plus encore y accueillir des démarches nouvelles (architecturales, théâtrales, chorégraphiques). C'est pourquoi, je propose d'instituer un événement annuel, lié au passé de la région mais qui mettrait en valeur les technologies nouvelles. Il serait la synthèse entre la mémoire du bassin minier et l'ambition de le projeter dans l'avenir. On pourrait envisager par exemple de créer un salon qui mêlerait aux divertissements une présentation des technologies du futur.

L'exploitation charbonnière avait engendré un système social clos et conflictuel qui, en retour, avait suscité la création de syndicats, de mutuelles et de coopératives et une réflexion sur le changement social. L'ancien bassin minier est en grande partie responsable du dynamisme syndical français. On ne citera pas tous les responsables syndicaux, vivants ou disparus, issus du travail et des luttes de la mine. Ce bassin est aussi à l'origine des mutuelles et coopératives, fondements de l'économie solidaire. Or aujourd'hui, l'ancien bassin minier connaît encore une situation sociale difficile qui exige une réflexion approfondie et dont les remèdes pourraient être utilement transposés dans d'autres régions et dans d'autres secteurs. C'est pourquoi je propose que soit organisé, en partenariat avec les universités et les animateurs sociaux de la région, un forum prolongé sur l'innovation et le changement social auquel seraient conviés des responsables de reconversion et d'animation venus d'autres régions d'Europe.

8^e proposition : Lancer et organiser, en partenariat avec les universités les associations et les animateurs locaux, un forum prolongé sur l'innovation sociale ouvert à tous les responsables européens de programmes socio-culturels de reconversion économique.

La jeunesse de la population

La population du bassin minier tend à diminuer sur le long terme : 1 297 000 habitants en 1962, 1 263 000 habitants en 1990 et 1 254 488 en 1999. Entre les deux derniers recensements le taux de natalité a régressé de 2,52 %.

La population du Nord-Pas-de-Calais est statistiquement jeune, **la plus jeune de France** : 30 % de moins de 20 ans. Dans l'ancien bassin minier le nombre de moins de 20 ans atteint 27,9 % de la population totale.

L'évolution de la structure par âges de la population montre un relatif vieillissement. Ainsi, dans les communes minières la part des plus de 60 ans a progressé de 4,6 % entre 1990 et 1999, contre 2,1 % précédemment pour atteindre 23,2 % de l'ensemble. Cela est dû à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes adultes. Cette évolution s'explique par la disparition du charbon et la crise des autres piliers de l'économie (textile et sidérurgie) accompagnées d'une émigration des plus jeunes hors du bassin et d'une baisse subséquente de la natalité.

Point n'est besoin de rappeler tous les avantages de la disponibilité d'une population jeune dans une zone en reconversion économique. Je ne peux cependant parler des plus jeunes sans faire mention des questions de formation et du rôle que le système éducatif doit jouer dans cette mutation.

Selon le rectorat, le système éducatif du Nord-Pas-de-Calais est le premier de France en termes de performance scolaire. Dans une région où la pré-scolarisation des enfants de moins de 3 ans est plus répandue que dans le reste de la France, 65 % des enfants sont pré-scolarisés avant 3 ans. Cependant, les retards des 5-12 ans, mesurés par les tests à l'entrée du cours élémentaire deuxième année et de la classe de sixième, sont élevés mais ont fortement baissé tout comme les taux de redoublement.

Le nombre de zones d'éducation prioritaire (ZEP) a été porté à 130 dans les collèges et les lycées. Le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 30 en moyenne. Les enfants « décrocheurs » bénéficient dans les lycées de structures qui prolongent les classes-relais des collèges.

L'enseignement supérieur qui compte plus de 50 % de boursiers accueille, plus qu'ailleurs, des jeunes de milieux défavorisés parce qu'il est multipolaire.

La situation géographique

L'ancien bassin minier bénéficie d'une situation privilégiée aussi bien dans l'Hexagone que par rapport aux pays de l'Union européenne et de l'Europe du Nord. Ses villes principales sont à proche distance de

Lille : ainsi Lens, Béthune, Douai, Valenciennes sont à une demi-heure de route.

La région Nord-Pas-de-Calais occupe une situation géographique très favorable, à l'articulation du territoire national et de l'Europe du Nord. L'ancien bassin minier bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, à faible distance des grandes capitales européennes (Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam...). Ce positionnement favorable est conforté par les liaisons ferroviaires (Eurostar, Thalys, TGV) et autoroutières (A1, A2, A26). Cet atout doit être pleinement exploité par l'ancien bassin minier.

Le savoir-faire industriel

Compte tenu de son passé, le bassin minier dispose d'un savoir-faire industriel renforcé par les actions de reconversion qui ont favorisé la venue de nouveaux pôles d'activité, notamment dans le secteur des technologies de pointe. Pour la même raison le potentiel humain de l'ancien bassin minier est rompu depuis longtemps aux exigences de l'entreprise.

Si l'on y trouve plus d'entreprises des secteurs traditionnels pour lesquels la région dispose de vrais savoir-faire : travail des métaux, mécanique, agro-alimentaire ou dans des secteurs nouveaux qui valorisent ses compétences (automobile), de plus en plus d'entreprises appartenant à des secteurs de technologie avancée s'y implantent.

Ainsi pour l'automobile, quand de nouveaux équipementiers occupent des créneaux comme l'acoustique, les matériaux légers ou la sécurité à partir de compétences acquises dans d'autres secteurs.

Il en va de même quand les textiles techniques se développent dans l'isolation pour le BTP, la filtration, les ligaments chirurgicaux ou les champs stériles valorisant la base industrielle modernisée dont la région s'est dotée tout en utilisant ses compétences traditionnelles. Notre savoir-faire industriel repose sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, d'écoles de formation, d'une tradition industrielle et d'une offre abondante de sites disponibles.

Le réseau des villes moyennes

L'ancien bassin minier dispose d'un maillage urbain très caractéristique et directement dérivé de son histoire économique et sociale. Il

s'agit d'une nébuleuse, certains diraient d'un « chapelet » de villes moyennes de taille à peu près équivalente.

Ainsi, dans le Douaisis (54 communes), si Douai compte 42 812 habitants au recensement de 1999, Sin-le-Noble compte 16 974 habitants et Somain 12 005 habitants. Dans le Valenciennois, Valenciennes est riche de 41 251 habitants mais Denain en compte 20 354 et Saint-Amand-les-Eaux 17 172. Dans le bassin de Lens-Hénin, on compte 50 communes. On recense à Lens 36 192 habitants, 33 463 à Liévin et 25 204 à Hénin-Beaumont. Dans celui de Bruay-Béthune, 99 communes sont recensées dont les plus peuplées sont Béthune (27 781 habitants) et Bruay-la-Buissière (23 995 habitants).

Bien qu'héritée d'une activité aujourd'hui disparue, cette structure urbaine constitue un véritable atout.

Certes Lille (184 647 habitants) avec Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq est une grande conurbation mais l'existence d'un réseau de villes moyennes à 30 km au sud, son dynamisme économique, son poids démographique, politique et social constituent un utile contre-poids.

L'agriculture

L'agriculture dans l'ancien bassin minier tire l'essentiel de ses revenus de grandes cultures, notamment des céréales, qui représentent environ la moitié de la surface agricole utile et de la culture des betteraves et de la pomme de terre. Elle y perd en nombre d'exploitants ce qu'elle y gagne en taille moyenne d'exploitations. Bien que petites, elles sont spécialisées sur des marchés très porteurs.

Bénéficiant d'un bassin de consommation très dense et peuplé et de la présence d'industries agro-alimentaires puissantes, elle ne connaît pas de problèmes de débouchés et même constitue pour l'ancien bassin minier un atout précieux, notamment pour attirer de nouvelles activités agro-alimentaires.

Troisième partie

Les moyens

L'ancien bassin minier dispose, comme je l'ai montré dans la seconde partie d'atouts nombreux et nécessaires à son renouveau. Au cours de cette mission les principaux moyens requis on pu être identifiés. Certains existent déjà et n'ont besoin que d'une simple remise à niveau. Mais des moyens nouveaux sont ici proposés ; ils méritent d'être examinés et, tel est mon vœu, mis en place.

Cette troisième partie a pour but de recenser les outils existants et d'ouvrir quelques pistes pour des instruments nouveaux. Les propositions qui seront formulées en conclusion pratique à chaque développement s'insèrent dans des travaux en cours et des exercices récemment finalisés : contrat de plan, schémas de services collectifs. Elles s'inspirent aussi des réflexions menées par les ministères compétents.

Des outils anciens à aménager

Face au déclin du charbon puis à la fermeture totale des puits, l'État, les acteurs du développement régional et la Communauté européenne ont mis au point des outils de reconversion, utiles certes mais trop souvent insuffisants.

La politique d'aménagement, fondée à partir des années 50 sur des primes à la localisation d'entreprises, se poursuit encore aujourd'hui dans la prime d'aménagement du territoire (PAT) dont bénéficie tout le territoire de l'ancien bassin minier et que complètent des outils spécifiques. Depuis les lois de décentralisation de 1982, la région a mis en place un dispositif d'aides à la création et au développement des petites et moyennes entreprises. Enfin, des financements européens ont pu être mobilisés, soit dans le cadre de l'objectif 2 (régions industrielles ou en reconversion) soit dans le cadre de l'objectif 1 (régions en retard de développement). Le Valenciennois, le Douaisis, la Sambre en ont bénéficié alors que le bassin minier du Pas-de-Calais en était curieusement écarté...

L'absence de consensus politique a rendu parfois la mise en œuvre de ces dispositifs particulièrement sensibles aux aléas politiques. À l'origine, ces instruments avaient un champ d'action limité à l'ancien bassin minier avant d'être progressivement étendus (et quelque peu dilués) à

l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. Même si les problèmes du chômage sont partout aigus, ils étaient et demeurent plus graves sur le territoire de l'ancien bassin minier.

Les instruments peuvent être classés en outils du développement endogène (issus du territoire lui-même) ou exogène (provenant de l'extérieur du territoire d'intervention).

Les outils du développement endogène

Face aux difficultés d'un ancien bassin minier dominé par la culture du salariat et de la sous-traitance, tous les facteurs endogènes du développement doivent être mobilisés. Créer de nouvelles entreprises ou développer des entités existantes constitue l'une des ambitions majeures du renouveau de l'ancien bassin minier.

La création d'entreprises à amplifier

Comme l'écrivent Sichel et Yolin, dans leur rapport de synthèse sur l'évolution des sociétés de conversion (janvier 1997), « *le véritable service demandé à une société de conversion consiste à industrialiser les zones affectées par des restructurations massives. L'essentiel du métier consiste à faire émerger du tissu des PME locales des projets créateurs d'emplois* ». Une société de conversion a pour objet de favoriser l'industrialisation en activant la prospection endogène dans le but d'accélérer le développement du tissu local de PME.

Les taux de création et de reprise d'entreprises dans le bassin minier restent inférieurs de 30 à 40 points à la moyenne nationale. L'analyse des interventions du Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) montre qu'il intervient très peu dans les créations d'entreprises (5,6 % des crédits distribués).

Quant à la Société financière du Nord-Pas-de-Calais (FINORPA), elle n'affecte que 23 % de ses crédits à la création d'entreprises, ce qui est insuffisant.

Tableau 4 : **création d'entreprises artisanales dans le bassin minier**

	1999	2000
Béthune	236	223
Douai	127	129
Lens	232	209
Valenciennes	169	201
Total	764	762

Source : chambre de métiers.

Les créations d'entreprises artisanales dans le bassin minier représentent, en 2000, 26 % du total régional. Cette part est demeurée stable entre 1999 et 2000. Le nombre de créations d'entreprises artisanales reste faible, compte tenu notamment de la difficulté pour les jeunes entrepreneurs de réunir les fonds propres nécessaires.

Le crédit bancaire reste en effet d'accès trop rare pour un grand nombre de créateurs d'entreprises. Le récent dispositif du prêt à la création d'entreprise mis en place en octobre 2000 ne règle pas la question de l'aide directe aux créateurs ou aux repreneurs dépourvus de tout apport personnel ni celle des prêts à faible montant. Par ailleurs, nombre de créateurs d'entreprises ont d'importants besoins d'accompagnement.

La suppression de l'ancien mécanisme d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises (ACCRE) et donc de son volet subvention a eu des conséquences importantes sur le nombre de créations d'entreprises dans la région. C'est pourquoi, il est vivement souhaité que les communes de l'ancien bassin minier puissent bénéficier pleinement de l'allocation régionale du nouveau dispositif « Encouragement au développement d'entreprises nouvelles » (EDEN).

9^e proposition : faire bénéficier les créateurs d'entreprise de l'ancien bassin minier du programme EDEN sur les critères des besoins spécifiques de la région.

L'État, pour sa part, a impulsé très tôt le développement de nouveaux secteurs d'activité. Ainsi, depuis la fin des années 60, l'industrie automobile joue un rôle fondamental dans la reconversion de l'ancien bassin minier.

Ainsi la Française de mécanique (fabrication de moteurs) à Douvrin-Billy-Berclau et Renault à Douai ont apporté une nouvelle structure industrielle qui reste encore à développer. Les constructeurs automobiles attirent auprès d'eux des équipementiers et notamment des plasturgistes au point de créer un véritable complexe industriel régional qui, à son tour, attire de nouvelles implantations. Leurs décisions doivent plus à l'intérêt stratégique que représente désormais une localisation dans cette région qu'à l'effet des instruments incitatifs des politiques de développement régional.

L'enjeu pour l'avenir consiste à identifier les nouvelles technologies qui pourront déclencher de nouvelles implantations en réseau. Le rapport des inspections générales des finances et de l'administration⁽¹⁾ sur la promotion, la prospection et l'accueil des investissements étrangers en France, a relevé les limites de l'encadrement par la DATAR des actions de

(1) Messieurs Christian Sautter, Inspecteur général des finances, Jean-Louis Roblequette, Inspecteur des finances, Philippe Melchior, Inspecteur général de l'administration et Christophe Mauriet, Inspecteur de l'administration.

prospection menées par les collectivités locales et leurs représentants divers (cabinets-conseil, agences régionales) y compris à l'étranger où certains investisseurs potentiels se disent désorientés par la multiplicité désordonnée des actions de démarcheurs.

La Mission bassin minier à conforter

Constituée le 12 mai 2000 sous forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, la Mission bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est née d'une décision du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT). Comme l'indique l'article 2 de ses statuts, elle a pour objet la réalisation ou le suivi des programmes d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement des territoires de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Localisée de manière symbolique à Oignies (dernier puits fermé le 21 décembre 1990), la Mission devrait cesser son activité le 31 décembre 2006. Elle est présidée par M. Gilbert Rolos, conseiller régional, maire de Sallaumines.

La Mission bassin minier est la réponse à l'initiative prise par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais de créer une conférence permanente du bassin minier qui, pendant huit mois, a permis à plus d'un millier de personnes de débattre des enjeux de la région dans le cadre de cinq ateliers de travail portant sur l'environnement et le cadre de vie, l'individu, la famille et la santé, les pratiques culturelles, la formation, l'aménagement du territoire, l'économie. Ces travaux ont été restitués et publié dans un « Livre blanc » à partir duquel a été élaborée une convention de développement approuvée par le CIADT du 15 décembre 1998.

Pour financer ses actions, la mission bénéficie de nouveaux crédits qui s'ajoutent à ceux de droit commun et dont la plupart sont inscrits au volet « après-mines » du CPER 2000-2006. Elle a commencé ses travaux en identifiant six chantiers prioritaires :

- Le traitement du tissu minier :

L'analyse des politiques de restructuration du tissu urbain, du traitement de l'environnement, de la mise aux normes de l'assainissement des cités montre qu'elles n'ont pas fait assez évoluer l'image du bassin minier et n'ont pas permis de développer des centres urbains capables de dialoguer sur un pied d'égalité avec l'agglomération lilloise. Les séquelles physiques issues de l'exploitation charbonnière continuent d'entraver le développement de l'ancien bassin minier.

- La trame verte :

La Mission s'est donnée pour objectif de mettre en réseau et en cohérence les efforts multiples mais peu coordonnés, de reconstitution d'espaces verts. Son ambition est de les remettre en état, de les préserver, voire d'en faire un atout du renouveau.

– L'appui aux grands projets d'aménagement et de développement :

Elle se propose d'identifier et de favoriser l'émergence de projets d'aménagement et de développement dans des domaines variés : loisirs, culture, logistique.

Les projets devront être économiquement structurants et valoriser l'image de l'ancien bassin minier.

– La politique de la santé :

La Mission intègre comme une composante intrinsèque du développement l'amélioration de la situation sanitaire de la population de l'ancien bassin minier.

– Le réseau des sites de mémoire :

Il s'agit de valoriser le patrimoine minier bâti, classé ou non, minéral, végétal (terrils) ou métallique (chevalements) et d'en faire des lieux symboliques de la tradition et du renouveau. Par exemple la jardinerie Delbard installée sur le carreau de la fosse 11/19 à Loos en Goëlle.

– La gestion des séquelles minières :

Il s'agit de gérer les conséquences nuisibles ou dangereuses pour l'environnement de l'exploitation minière (affaissements, modification de l'écoulement des eaux, pollution...).

Les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des eaux sont durablement altérées par ces séquelles.

La Mission bassin minier préfigure deux idées-forces que je défends tout au long de ce rapport : un traitement global de l'héritage du bassin minier et une stratégie conjointe de l'État et des élus.

Les outils du développement exogène

Le fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) à renforcer

Selon la circulaire 97-291 du secrétaire d'État à l'Industrie du 26 décembre 1997, le Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) qui intervient dans les communes bénéficiaires de concessions minières, a pour objet la recomposition du tissu industriel des bassins miniers en « amplifiant » les opérations de redéploiement économique dans les zones minières par l'amélioration de l'environnement des entreprises industrielles.

Il est précisé par ladite circulaire que les crédits alloués doivent constituer un atout supplémentaire pour les bassins miniers, sans venir en substitution d'autres concours.

Il s'agit bien d'un fonds d'industrialisation dont les interventions devront être orientées au profit de l'ensemble des secteurs industriels et des services propres à l'industrie (activités de maintenance industrielle, d'ingénierie, de prestations informatiques ou comptables...).

Les interventions consistent en la réalisation d'équipements (terrains, locaux industriels...) destinés à accueillir des entreprises, en des investissements matériels et immatériels, en la réalisation d'études de faisabilité et d'opportunité, en la participation à des fonds de prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises mais aussi à l'équipement de laboratoires de recherche, au soutien d'actions de sensibilisation, de promotion ou de formation.

Pour le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, les décisions d'utilisation du FIBM relèvent de la responsabilité du préfet de région qui y associe celui du Pas-de-Calais pour les dossiers concernant son département. Le préfet décide des attributions des aides et Charbonnages de France assure la gestion comptable et effectue les versements. Le choix des projets financés est donc du seul ressort de l'État (DRIRE, SGAR et DRE), le comité d'orientation se contentant de fixer les critères de répartition des crédits entre interventions en faveur des sites d'accueil et pour l'aménagement de zones et interventions en faveur de la formation et de la recherche (respectivement 70 et 30 %).

Tableau 5 : évolution des crédits du FIBM distribués dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Années	Crédits consommés en millions de francs	Nombre de dossiers
1984	100,305	91
1985	100,48	95
1986	93,2	125
1987	93,6	149
1988	90,4	151
1989	98,2	146
1990	97,8	130
1991	83,0	118
1992	74,8	126
1993	56,9	106
1994	82,8	147
1995	36,8	33
1996	26,9	41
1997	35,0	-
1998	35,0	-
1999	28,8	-
2000	20,0	-

Source : conseil général du Pas-de-Calais.

Depuis 1984, le FIBM a distribué 1,131 milliard de francs dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais dont 38 % en faveur de l'immobilier d'entreprises et 35 % pour la formation. La part du FIBM octroyée à l'immobilier d'entreprises est à peu près constante sur l'ensemble de la

période mais, compte tenu de la diminution des crédits du fonds, la part attribuée aux autres secteurs d'activité baisse. Dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, les emplois liés à l'attribution des aides du fonds sont réalisés à presque 100 %.

Les crédits sont totalement consommés. Depuis 1995, les crédits du FIBM attribués au bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sont en nette diminution (de 36,8 millions de francs en 1995 contre 82,8 millions de francs en 1994) pour atteindre un plancher de 20 millions de francs en 2000. Ceci est lié à la baisse des crédits totaux affectés au FIBM (tous bassins miniers confondus). Du coup des listes d'attentes se sont constituées et un certain nombre de projets valables ne pourront plus être financés.

Outre la réduction du montant de sa dotation, le FIBM est trop souvent utilisé pour financer des actions pouvant bénéficier de crédits de droit commun alors qu'il est expressément prévu que ce fonds ne constitue pas un financement de substitution. Ainsi, en 1999, le fonds a permis le financement des équipements de métrologie de l'École des mines de Douai à hauteur de 3 millions de francs. Le FIBM est sollicité aussi pour l'acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques ou pour la construction de lycées, ce qui ne rentre pas dans ses attributions. Il faut recentrer ses interventions sur des investissements structurants. Dans la pratique, les projets bénéficient soit des crédits FEDER, soit des crédits du FIBM suivant en cela une répartition géographique.

Depuis sa création, le FIBM a subi insensiblement un certain nombre d'évolutions qui ont complètement dénaturé sa démarche et qui ont réduit son efficacité.

Ainsi, à l'origine, le FIBM était co-présidé par un élu du conseil régional et le préfet et l'instruction des dossiers était effectuée conjointement par l'État et la région. Outre l'instruction conjointe du dossier, les décisions d'attribution étaient prises par une assemblée plénière composée de l'État, des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et des syndicats qui se réunissaient tous les trois mois. Il se dégageait alors un certain consensus sur le type d'activité et la nature des investissements pouvant bénéficier du fonds. Pour des motifs clairement politiques, la co-présidence a disparu à la fin des années 80.

Dans les premières années de son fonctionnement, les crédits du FIBM étaient affectés alors à l'immobilier industriel, à la formation dans les lycées professionnels, à l'équipement des entreprises et à la recherche. Aujourd'hui, l'assemblée plénière est présidée par le préfet, au motif qu'il s'agit de crédits d'État. L'instruction est réalisée par les services déconcentrés de l'État et le régime juridique du FIBM n'est toujours défini que par des circulaires du ministre chargé de l'Industrie. Or je suis convaincu que par ses interventions, le FIBM peut apporter une certaine dose de discrimination positive pour accélérer la reconversion de l'ancien bassin minier. C'est pourquoi je formule les propositions suivantes :

10^e proposition : inscrire le FIBM dans un cadre institutionnel plus durable et contraignant qu'une circulaire ministérielle.

11^e proposition : Faire du FIBM un fonds d'intervention pérenne pour aider notamment au financement de l'immobilier d'accueil et des équipements de formation.

12^e proposition : élargir et diversifier les critères d'éligibilité aux concours du FIBM en y incluant les services aux entreprises, les investissements en NTIC et toutes les actions nécessaires au développement des services dans l'ancien bassin minier.

13^e proposition : rétablir une instruction commune des dossiers et une décision d'attribution conjointe des aides par les élus et par l'État.

14^e proposition : établir une coordination très en amont des interventions du FIBM et de Finorpa.

La société financière Nord-Pas-de-Calais (Finorpa) à recentrer

Le 25 avril 1983, le Président François Mitterrand déclarait : « l'État ne pourra à la fois couvrir le déficit de l'extraction charbonnière, dès lors qu'elle serait prolongée artificiellement, et dans le même temps participer massivement à la renaissance industrielle du bassin minier. Chacun le comprend, les crédits ne pourront être utilisés deux fois. Un choix s'impose donc. ».

Alors que les houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais employaient 22 000 salariés, et que le tissu économique était encore en situation de grande dépendance par rapport à l'activité minière, la décision était prise de rendre irréversible le processus d'arrêt progressif de toutes les activités d'extraction dans la région.

Parmi les suites de cette déclaration, la société financière Nord-Pas-de-Calais (Finorpa) était créée en 1984. Filiale de la Sofirem (elle-même filiale de Charbonnages de France), Finorpa est une société de conversion classique alimentée par des fonds publics, dont le but est d'encourager le développement endogène du bassin minier et de soutenir des projets créateurs d'emplois. L'État est représenté au conseil d'administration de Finorpa par le préfet de région, administrateur. Finorpa intervient sous forme de prêts, de comptes courants d'associés et de participations au capital d'entreprises.

Entre 1992 et 1994, l'activité d'apport en fonds propres de Finorpa s'est progressivement étendue à l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais au bénéfice des petites et moyennes entreprises au sens de la Commission européenne (moins de 250 salariés et de 40 millions d'écus de chiffre d'affaires).

La région s'engageait pour sa part à abonder les dotations de Finorpa à hauteur de 10 millions de francs par an. Cependant, si l'extension

est réalisée, les conditions financières de sa mise en œuvre n'ont pas été respectées.

En effet, l'engagement de l'État de financer la société de manière dégressive jusqu'en 1998 en réduisant de 15 millions de francs les crédits versés n'est pas tenu.

Les dotations annoncées pour la période de 1994 à 1998 inclus, soit 195 millions de francs, n'ont pas été versées. Quant à la région, elle n'a pas non plus versé les 50 millions de francs prévus pendant la période (5 x 10 MF).

En 1999, 87 % des dossiers aidés par Finorpa concernent des entreprises de moins de 50 salariés et ont permis la création de 50 % des emplois, en forte baisse par rapport à 1998 (94 % des entreprises ciblées comportaient moins de 50 salariés et 74 % des emplois).

Les interventions de Finorpa concernent essentiellement des extensions de sociétés existantes (à 71 %) et seulement à hauteur de 23 % des créations d'entreprises. Cette tendance à la baisse s'explique par une augmentation des charges de fonctionnement liée à la croissance de l'activité (extension des missions) et par une baisse des produits. Il faut aussi noter que Finorpa bénéficie de financements communautaires (Interreg 1 et 2). En 2000, Finorpa a aidé 225 projets. Ces projets ont permis la création de 3 500 à 5 000 emplois par an. La Sofirem n'intervient chaque année que dans 45 à 50 projets (4 fois moins). Finorpa intervient dans des projets ne dépassant pas un plafond de 35 millions de francs.

M. Jean-Marie Duvivier, président de Finorpa, note dans le rapport *Perspectives d'évolution de Finorpa* remis à M. Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie, le 31 mars 1999, que la société avait atteint le « cercle vertueux » selon lequel les produits financiers et les plus-values couvrent les frais de fonctionnement et les pertes.

Fin 1998, sur 1 491 projets financés par Finorpa, 1 077, soit 72,2 %, ont été réalisés dans le bassin minier ; 46 531 emplois ont été créés dont 35 368 dans le bassin minier (76 %).

Les interventions de Finorpa se partagent entre fonds propres (55 %) et prêts (45 %) dont 86 % concernent des entreprises de moins de 50 emplois.

Les prêts sont effectués dans des conditions très simples (taux fixe, durée de 5 à 7 ans) et ne sont pas assortis des garanties exigées traditionnellement par les banques. Ils exercent un effet de levier et permettent de boucler le plan de financement. Cependant, les taux des prêts répercutent avec retard la baisse des taux sur le marché car Finorpa se finance grâce à ses produits de trésorerie et une baisse des taux se traduit doublement par une diminution des recettes (baisse des produits de trésorerie, baisse des remboursements).

Par ailleurs, comme le souligne le récent rapport de la Cour des comptes (décembre 2000) sur la fin des activités minières, l'activité de prêts à titre onéreux de Finorpa est incompatible avec la loi bancaire du

24 janvier 1984. Finorpa, si elle doit perdurer ou l'organisme qui lui succédera, devra bénéficier d'une dérogation explicite à cette loi.

Selon Olivier Sichel et Jean-Michel Yolin dans leur rapport de janvier 1997 : « *si Finorpa maintient le volume de ses engagements actuels (200 millions de francs par an) sans dotation supplémentaire de l'État et en conservant son niveau de risque actuel, sa trésorerie devrait passer en dessous de 100 millions de francs dès l'an 2000* ».

Pour éviter cette situation, Finorpa compte sur une reprise des dotations de l'État et de la région ainsi qu'une meilleure maîtrise des projets qu'elle finance. Finorpa n'intervient à aucun moment dans l'instruction et la décision des dossiers recevant des subventions du FIBM. Ces subventions n'apparaissent d'ailleurs pas dans les plans de financement des projets soumis à Finorpa. Une coordination dès la phase d'examen est indispensable.

Aujourd'hui, un projet de transformation de Finorpa en Institut régional de participations (IRP) est à l'étude. Pourtant, la situation économique, sanitaire et sociale du bassin minier justifie, pour ce périmètre géographique, des mesures dérogatoires ayant un impact fort et un effet de levier important. Le saupoudrage et la dispersion des moyens nuisent à l'efficacité des actions entreprises. En outre, les données économiques et sociales (taux de croissance du PIB, taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RMI etc.) montrent que les deux parties du bassin minier ne connaissent pas les mêmes évolutions en termes de croissance et de développement. Le département du Nord, compte tenu de son dynamisme et de son poids dans les institutions, « aspire » la plupart des nouvelles implantations d'entreprises. Finorpa, grâce à ses interventions, avait pour objet de réduire les inégalités de développement entre les différentes parties du territoire de la région. Le caractère discriminant de l'outil tel qu'il avait été créé à l'origine avait pour objet de favoriser la partie la plus en retard de la région Nord-Pas-de-Calais. Sa banalisation a pour effet d'accentuer les écarts de développement.

S'il n'est pas possible, compte tenu de l'état des négociations entre l'État et la région, de recentrer Finorpa sur son objet originel, de revenir sur la transformation de Finorpa en IRP et de réserver ses interventions à l'ancien bassin minier, je propose que des critères d'attribution de prêts spécifiques au bassin minier soient introduits et que la reconstitution des fonds propres de Finorpa lui permette de mener une véritable politique de capital-risque.

15^e proposition : rétablir une dotation régulière (État et région) à Finorpa pour renforcer sa capacité de prise de risque, notamment pour les projets de création et d'expansion des entreprises sur l'ancien bassin minier.

16^e proposition : faire rentrer au conseil d'administration de Finorpa des représentants des deux conseils généraux de l'intercommunalité dans les quatre arrondissements et de l'Association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais.

L'établissement public régional de gestion immobilière à mettre en place

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 191) a, par amendement gouvernemental, transformé l'ancienne SAS Soginorpa en un établissement public industriel et commercial rattaché à la région Nord-Pas-de-Calais. Ce nouvel EPIC a pour objet de gérer les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France. Ainsi les 69 299 logements du quatrième propriétaire immobilier de France sont-ils transférés à un établissement public régional.

Soginorpa possède plus de 50 % du parc de logements de certaines communes minières et environ le tiers du parc immobilier global de l'ancien bassin minier.

Elle loge gratuitement les ayants droit : mineurs pensionnés et veuves grâce au versement des loyers qu'effectuent les Charbonnages de France par l'intermédiaire de l'Association nationale de gestion des retraités de CDF (ANGR). Le parc est occupé aujourd'hui à moins de 50 % par les ayants droit du régime minier qui ont un âge moyen de 73 ans et dont le nombre diminue annuellement au rythme de 4 %. Ils sont remplacés de plus en plus par des locataires dont l'âge moyen est de 36 ans. Le rapport entre le nombre d'ayants droit et celui des locataires ordinaires est sur le point de s'inverser. Les locataires ordinaires sont désormais plus nombreux que les ayants droit.

Le parc de logements de Soginorpa est constitué en presque totalité de logements individuels avec jardin. Le niveau moyen de loyer mensuel est de 1 369 F. La fourchette de loyers s'étend de 500 F à 2 200 F.

Le produit des locations payées par l'ANGR reste constant et atteint 631 millions de francs, pour 35 998 logements en 1999.

Le nombre de logements loués à des tiers s'établit à 32 067 (loyers perçus de 542 millions de francs). 1 634 logements (2,3 % du parc) étaient inoccupés au 28 août 2000. 72 % des logements sont occupés par des locataires de 65 ans et plus. Dans la partie ouest du bassin minier, le parc de logements est principalement occupé par des personnes âgées, seules et très dépendantes des services de proximité. 16 % des ayants droit hébergent au moins une personne en situation voisine de la précarité.

Le parc de logements miniers est remis aux normes minimales de confort grâce à des fonds propres de la Soginorpa et à des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En 1999, la subvention de l'ANAH s'est élevée à 61,8 millions de francs contre 44 millions de francs en 1998.

Au total, au 31 décembre 2000, 20 762 logements avaient été réhabilités pour un coût moyen de 250 000 francs par logement. Le parc non rénové est occupé pour l'essentiel par une population insolvable. La mise aux normes de la totalité des VRD (voirie et réseaux divers) est envisagée pour 2006.

Le patrimoine de Soginorpa est un atout qu'il faut savoir utiliser pour maintenir dans le bassin minier les habitants et pour en attirer d'autres. Un décret en Conseil d'État précisera les conditions de transformation de Soginorpa en établissement public industriel et commercial (EPIC).

La loi n'a pas tranché la question du montant du transfert de propriété des logements de la Soginorpa à l'établissement public régional. L'évaluation du coût de ce patrimoine au bilan de Charbonnages de France était d'environ 7,5 milliards de francs en 2000. Selon Pierre Castagnou et Hélène Garnier (rapport de l'inspection générale de l'industrie et du commerce sur l'avenir du patrimoine immobilier de Charbonnages de France dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de décembre 1999), la valeur de ce patrimoine est évaluée entre 2,7 et 7,4 milliards de francs selon les notions de valorisation utilisées (valeur vénale 7 milliards de francs, valeur nette comptable 7,44 milliards de francs, valeur de vente à un organisme HLM 2,7 milliards de francs, capitaux propres de la société 6,38 milliards de francs, valeur des actions de Soginorpa 4,55 milliards de francs).

Les élus comptent sur un transfert au franc symbolique puisqu'il s'agit d'un patrimoine collectif édifié par le travail des mineurs.

Par ailleurs, deux audits demandés par le secrétariat d'État à l'industrie et par la région Nord-Pas-de-Calais sont actuellement en cours sur le transfert de ce patrimoine. 19 126 logements sont concernés dans le Nord et 50 173 dans le Pas-de-Calais, soit 70 000 logements environ qui feraient de l'EPIC le quatrième propriétaire de logements sociaux de France.

Les maires déplorent les disparités dans la rénovation des logements et du coût élevé des loyers de ceux d'entre eux qui ont été réhabilités. Après 2006, l'établissement public régional de gestion immobilière devrait trouver sur ses propres ressources les crédits de rénovation nécessaires. Les locataires de Soginorpa étant composés à 50 % d'ayants droit de mineurs, la disparition de Charbonnages de France en 2005 posera la question du versement de ces loyers.

Il m'apparaît donc essentiel que soit recherchée et négociée entre les parties (CDF, sa tutelle, la région et les élus de l'Association des Communes minières du Nord-Pas-de-Calais) une formule qui permette au nouvel établissement public de consacrer **intégralement** ses ressources à la rénovation du parc immobilier engagée par Soginorpa mais qui ne sera certainement pas achevée en 2007, c'est-à-dire un an après la fin du second programme triennal du Girzom (2004-2006).

Le patrimoine de logements du bassin minier est très diversifié.

Dans le Béthunois, les petits logements ne sont pas assez nombreux, en revanche l'offre de F4 est surabondante du fait de la sur-représentation du parc détenu par la Soginorpa (18 % des résidences principales).

Dans le Lensois, le parc minier représente 25 % des résidences principales. On constate une inadéquation entre une demande d'une classe relativement aisée de la population et une offre de logements de qualité médiocre et jugés chers. L'importance du parc de Soginorpa dans cet arrondissement posera à terme la question du logement des ménages actuellement hébergés par des ayants droit. Ceux-ci ont des revenus très modestes et ne pourront faire face au montant des loyers actuels même s'ils sont modérés.

S'agissant du Douaisis, le patrimoine immobilier représente un potentiel important de renouvellement urbain. Le produit locatif haut de gamme manque surtout à Douai, la question essentielle concerne les risques d'inondation et les dégâts potentiels.

En ce qui concerne le Valenciennois, la Soginorpa occupe un rang plus modeste puisque son parc ne représente que 8 % des résidences principales et se trouve concentré dans quelques communes du Nord et du Nord-Est de l'arrondissement. Celles-ci sont cependant caractérisées par des indicateurs sociaux préoccupants.

Ce constat conduit à formuler un certain nombre de remarques :

1) Compte tenu de la différenciation des marchés de logements, il serait concevable de moduler les dispositions existantes en fonction de la taille des logements demandés par le marché et du niveau des ressources des locataires.

2) L'intervention de l'ANAH pourrait être, dans ce cadre, adaptée aux situations des différents marchés.

3) La réhabilitation des logements ne devrait pas concerner uniquement le confort intérieur mais devrait s'inscrire beaucoup plus dans une réflexion sur l'aménagement du quartier (petits équipements de proximité, parcs, mobiliers urbains) voire de la commune.

Enfin, compte tenu de la demande en logements universitaires, il est proposé de transformer certains logements appartenant à l'établissement public en résidence universitaire en utilisant les crédits de travaux et de maintenance non destinés à la réhabilitation.

Le parc de logements de Soginorpa doit être un levier important de la recomposition urbaine.

17^e proposition : rechercher avec l'autorité de tutelle de CDF et la région une formule de transfert de propriété qui permette de consacrer l'intégralité des recettes locatives et des versements pour le compte des ayants droit au programme de réhabilitation du parc immobilier de l'ancienne Soginorpa.

18^e proposition : transformer certains logements en résidence universitaire en utilisant les crédits de travaux et de maintenance non destinés à la réhabilitation.

J'ai évoqué rapidement le rôle que joue l'ANGR dans le versement des loyers des ayants droit. Quelques mots sur cette association qui joue un rôle essentiel dans le versement de diverses prestations et allocations.

Créée en 1989, l'ANGR a pour objet de continuer à assurer le service des prestations dues par Charbonnages de France aux agents retraités et à leurs veuves (prestations d'avantages en nature : chauffage, logement ; allocations de pré-retraite : retraites anticipées, raccordement ; allocations de congé charbonnier de fin de carrière). L'ANGR gérait ainsi sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2000 les droits de 90 262 retraités dont 47 801 veuves (53 %). Tous les ayants droit retraités du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais bénéficient de la prestation de chauffage en espèces et 46,2 % de la prestation de logement en nature. L'ANGR sert un montant de prestations qui atteint 3,208 milliards de francs. Mais la forme juridique actuelle de l'ANGR (association de la loi du 1^{er} juillet 1901) ne correspond plus au contexte de fin des activités minières qui s'accompagne d'une forte augmentation des sommes gérées et de la disparition inéluctable des associés. C'est pourquoi, compte tenu de l'importance des attributions de l'ANGR, il est proposé de la transformer en établissement public administratif.

19^e proposition : mettre le régime de retraite des mines en conformité avec celui des autres EPIC.

Les outils du remodelage urbain

L'exploitation minière avait profondément et intégralement modelé le paysage urbain et déterminé le développement démographique des communes de l'ancien bassin minier. L'implantation de l'habitat a été commandée par la localisation des puits de mines.

Une urbanisation continue quoique diluée

L'urbanisation dans le bassin minier est continue quoique diluée. « *Il n'existe pas de réseau urbain dans le pays minier mais plutôt un conglomérat, une nébuleuse de villes limitrophes de taille peu différenciée d'où émergent des noyaux de cristallisation : chefs-lieux d'arrondissement : Valenciennes, Douai, Lens, Béthune et quelques pôles secondaires* ».

Pour Pierre Bruyelle (Laboratoire de géographie humaine de l'université de Lille I), même la commune ne constituait pas une unité organique car elle était souvent un conglomérat de cités. « *La logique de l'exploitation minière reposait sur l'association étroite de l'habitat et du*

travail au sein de “molécules” organisées : puits/industries annexes/cités ouvrières formant un ensemble de vie fermé ».

Les contraintes géologiques du gisement et les conditions juridiques de l'exploitation (décret de 1852) ont poussé à multiplier les puits et donc les communes. La circulation était difficile dans ce tissu urbain, ce qui contribuait au morcellement, au repli sur soi. En outre, la spécialisation économique des bassins entre le Valenciennois sidérurgique, mécanique et minier, Lens et le Béthunois, miniers et carbo-chimiques renforçait cet émiettement. Éclatées, les communes ne développèrent pas suffisamment de coopération entre elles. Selon Pierre Bruyelle, « *le pays minier n'existe pas en tant qu'ensemble homogène et cohérent* ».

Comme l'indique Guy Baudelle dans *Hommes et terres du Nord* (revue de l'UER de géographie et d'aménagement de l'université des sciences et technologies de Lille -1994/1), il s'agit de « *substituer une autre logique d'aménagement et donc une nouvelle organisation spatiale à celles laissées par 270 années d'activité minière.* »

La trame verte aura pour effet de reconfigurer des communes dont l'uniformité architecturale du bâti rend difficile la différenciation.

Accélérer le traitement des friches et des sites dégradés...

Depuis plusieurs années, à la préoccupation majeure de la reconversion des hommes se sont ajoutées des préoccupations relatives aux affaissements, à la désorganisation du réseau hydrographique, à la pollution et aux obstacles à l'amélioration du cadre de vie nécessitant la restructuration des espaces dégradés par la mine.

Le territoire concerné par les atteintes à l'environnement mesure 124 km de long sur 12 km de large ; il a été taraudé sur 1 200 mètres de profondeur pour les puits les plus profonds et recouvert par 120 mètres de « morts-terrains » selon Francis Meilliez, professeur à l'université des sciences et technologies de Lille – UER des sciences de la terre, *in Annales des mines*, octobre 1998.

Selon l'auteur, l'état actuel de l'environnement du bassin minier résulte de la superposition de trois logiques de développement :

- l'agriculture qui a peu à peu gagné les zones humides naturelles en les asséchant. Les réseaux de drainage réalisés à cet effet ont créé des paysages artificiels ;
- l'industrie extractive qui s'est développée dans un contexte géologique difficile ;
- le développement urbain dont les infrastructures, les réseaux divers et la pression foncière ont étendu leur emprise.

La fin de l'activité minière a entraîné la création de 5 000 hectares de friches dont 210 à 230 terrils présents sur 94 communes (sur 170) qui constituent à eux seuls environ la moitié des friches. On y ajoutera 100 000 km de galeries en sous-sol. 182 de ces terrils qui parsemaient le

paysage dans les années 60 ont été rasés, exploités comme mines de schiste pour les remblais d'autoroutes ou le revêtement de trottoirs. Par exemple, la ville de Nœux-les-Mines a construit une piste de ski artificielle sur l'un d'entre eux.

Une association **La chaîne des terrils** rassemble élus, particuliers et scientifiques militant pour la réappropriation de ces sites par la population.

Compte tenu de nouvelles friches recensées, le stock de friches à traiter représentait, en 1997, 5 335 hectares répartis sur 714 sites. Alors même que les quatre arrondissements du bassin minier (Béthune, Lens, Douai et Valenciennes) ont été prioritaires dans les opérations menées depuis 1993, et représentait 80 % des superficies requalifiées ou réaffectées, ils concentrent aujourd'hui 70 % des superficies qui restent encore à traiter.

La plupart des installations industrielles désaffectées ont été démolies. Les espaces ainsi laissés vacants constituent autant d'enjeux d'aménagement pour les communes. Le traitement des friches est l'une des clés du succès d'une politique de développement régional. Il permet de constituer des disponibilités foncières pour les entreprises, bien que les risques de pollution et l'obligation de dépolluer incitent les investisseurs à préférer l'implantation sur des terrains vierges.

Au surplus le coût de traitement d'une friche est trop élevé au regard du marché foncier pour intéresser un opérateur privé, seuls des financements publics peuvent permettre de les remettre en état.

Depuis 1982, l'État et le conseil régional se sont engagés dans cette politique en utilisant des crédits européens de l'objectif 2 et du programme Rechar prévus dans les contrats de plan. Un établissement public foncier spécialisé dans ces opérations a été créé par décret du 19 décembre 1990.

Au début des années 70, le patrimoine foncier des houillères regroupait 21 600 hectares dont 10 200 bâtis (sièges d'exploitation, usines et cités), 11 400 non bâtis (bois, friches et terrils pour 4 000 hectares, 120 000 logements répartis en 690 cités desservies par 1 100 km de voiries privées auxquelles s'ajoutent des équipements sportifs, culturels, cultuels, des hôpitaux, des dispensaires et 120 stations de pompage pour le relèvement des eaux.

Des efforts très importants ont été poursuivis dans le domaine du traitement des friches industrielles avec des conséquences indéniablement positives sur le paysage urbain. On peut citer notamment les interventions de la Mission bassin minier visant à favoriser le développement d'une trame verte (*cf.* la première partie). Je ne peux qu'approuver le travail effectué par le service des sites arrêtés de Charbonnages de France pour la dépollution des sols et la sécurité des puits. Ce service possède un véritable savoir-faire et une technicité qui pourront être utilisés dans d'autres secteurs industriels et dans d'autres régions minières, ailleurs en France et à l'étranger. Leur intervention près de Bruay-la-Buissière sur le

site de la cokerie de Gosnay où environ 5 hectares sont en train d'être dépollués pour un coût de 17 millions de francs donne la mesure de leur compétence.

20^e proposition : regrouper dans une agence nationale ayant son siège dans l'ancien bassin minier le savoir-faire et les compétences mis en œuvre par le service des sites arrêtés de Charbonnages de France.

... pour améliorer l'attractivité des villes

La nécessité d'un réaménagement urbain est une évidence. Il s'explique par les modalités de création des villes, les densités très élevées de population (600 habitants au km²) bien que les villes-centres aient moins de 50 000 habitants et un parc de logements miniers relativement massif et homogène.

Alors que l'ensemble du parc de logements dans l'ancien bassin minier se caractérisait par sa vétusté et son manque de confort, seul le patrimoine de logements en cité minière allait faire l'objet des programmes de réhabilitation financés par l'argent public.

Cet effort n'a pas conduit à une politique volontariste de restructuration urbaine et de réaménagement du bassin. La presque totalité des logements étant encore en effet dans les années 70 occupée par d'anciens mineurs, voire par des mineurs actifs, les houillères ont préféré mener l'exploitation à son terme sans problèmes sociaux majeurs. Au-delà de la seule question du logement minier, c'est globalement la restructuration du tissu urbain des agglomérations minières qui constitue un enjeu d'aménagement et d'urbanisme afin de faire de ces agglomérats de cités de véritables villes. La mise en place par les houillères d'un service d'accueil des implantations industrielles qui proposait en priorité aux entreprises la réutilisation des anciens terrains ou bâtiments désaffectés n'a eu pour effet, là où cette utilisation est effectivement intervenue, que de pérenniser l'ancienne organisation de l'espace héritée de l'exploitation minière et des contraintes de localisation dans le sous-sol du gisement charbonnier.

Telles sont les raisons qui n'ont pas permis de mener une politique active de reconquête du cadre de vie. Une politique de restructuration urbaine et de conversion économique a été préférée au projet de « resserrement urbain » et de destruction de logements du bassin minier préconisé par le plan Lacaze et vivement combattu par les élus et la population minière.

Le principal outil permettant d'améliorer l'attractivité des villes est le Groupement interministériel de restructuration des zones minières (Girzom). Mis en place à partir de 1972, les crédits du Girzom ont pour objet les VRD des cités minières, la rénovation des équipements transférés aux communes (équipements sportifs, cultuels et culturels), la requalification environnementale des sites dégradés et les expertises pour préparation des travaux. La remise en état des VRD conditionne elle-même la rénovation lourde des habitations minières. En effet, ces logements doivent

préalablement être raccordés à un réseau d'assainissement rénové. Ils sont complétés par des crédits européens RECHAR et des crédits de la région et des deux départements concernés. La récente réforme générale du régime des subventions d'investissement accordées par l'État prévoit que les contributions publiques sont plafonnées à hauteur de 80 % du coût des projets sauf dérogation spécifique nécessitant un décret. À la demande des élus à laquelle le Gouvernement a répondu favorablement, cette dérogation a été prévue pour les crédits Girzom. Les opérations de rénovation des voiries et réseaux des cités minières peuvent être financées à hauteur de 100 %. L'activité financée par le Girzom génère par ailleurs 2 000 emplois régionaux dans le bâtiment.

Tableau 6 : les dotations du Girzom par financeurs

En MF	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
État	160	150	150	150	150	150	140	1 050
Région	6	14	14	14	14	14	14	90
CG 62	8	9	9	9	9	8	8	60
CG* 59	4	4	4	4	4	5	5	30
Total	178	177	177	177	177	177	167	1 230

Source : conseil général du Pas-de-Calais.

CG : conseil général.

Tableau 7 : les dotations du Girzom par domaines d'intervention

En MF	2001	2002	2003	2004	2005	2006
VRD	159,5	159,5	159,5	162,5	162,5	153,0
Équipement	3,0	3,0	3,0	0	0	0
Requalification environnement	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0
Expertise	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Total	177,0	177,0	177,0	177,0	177,0	167,0

Source : conseil général du Pas-de-Calais.

Les crédits prévus doivent permettre l'achèvement en 2006 de la rénovation des VRD et la rénovation des logements en 2007. Actuellement, 679 km de VRD ont été rénovés, 192,5 km restent à remettre en état.

Afin d'utiliser les crédits inscrits au CPER 2000-2006 dans les conditions les plus favorables à une stratégie de développement urbain, il a été proposé et accepté de planifier les opérations de rénovation dans le cadre de deux programmes triennaux (2001-2003 et 2004-2006). Ces programmes obéiront aux principes suivants :

- pour privilégier l'achèvement des travaux en cours dans une commune (avant d'en aborder une autre) et pour bénéficier de rabais sur les appels d'offres, des tranches fermes et conditionnelles déterminées à partir d'opérations importantes (1,5 million de francs) seraient définies ;
- pour favoriser une intégration de la cité au fonctionnement urbain global de la commune (articulé avec la réhabilitation des logements par la mobilité après financement des VRD des crédits ANAH sur les logements raccordés), il est proposé de hiérarchiser les voiries ;

- pour répondre aux préoccupations d'un traitement paysager, favoriser les opérations d'aménagement urbain ;
- articuler la rénovation des VRD avec les projets territoriaux (GPV) ;
- mobiliser la mission bassin minier sur la coordination de la programmation et sur l'articulation avec les autres politiques urbaines.

La politique de la ville s'inscrit d'ores et déjà dans cette problématique du développement du territoire. Dans l'ancien bassin minier, elle s'est donnée comme priorité la rénovation urbaine, notamment par des interventions sur les espaces publics au-delà du logement et du bâti. De plus, elle est associée à des actions de formation et dans le domaine de la santé.

Quant aux grands projets de villes (GPV) aujourd'hui programmés, ils concernent les agglomérations de Valenciennes et de Lens-Liévin.

Des moyens nouveaux à mettre en place

Outre la redéfinition et le renforcement des outils anciens pour la plupart mis en place au début des années 80, je propose de **définir des moyens nouveaux** visant à réduire les besoins financiers des communes minières, à améliorer l'environnement sanitaire du Nord-Pas-de-Calais et à consolider le régime de sécurité sociale issu de l'activité minière.

Par ailleurs, des mesures incitatives spécifiques devront être décidées dans les domaines de la recherche, du développement des activités et des équipements structurants, notamment les infrastructures et moyens de transport.

Enfin, pour consolider l'avenir, je juge **indispensable un rééquilibrage** des relations entre la métropole régionale et l'ancien Bassin Minier et de favoriser l'intercommunalité qui commence à prendre corps.

Les communes minières du Nord-Pas-de-Calais : parmi les plus pauvres de France

**Le constat : un potentiel fiscal inférieur
à la moyenne nationale**

Le produit fiscal des communes minières est, en moyenne, inférieur de 20 à 30 % à celui des autres communes françaises. Dans l'ancien bassin minier 63 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables. Le montant de l'impôt net moyen sur le revenu de 1997 s'élevait à 4 560 francs.

En ce qui concerne les communes de moins de 10 000 habitants, les quatre impôts directs : taxe professionnelle, taxe d'habitation,

impôts fonciers sur le bâti et le non bâti, rapportaient en 1997 en moyenne 1 513 F par habitant dans les communes minières contre 1 971 F par habitant dans le reste de la France (moins 23 %).

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le produit de ces mêmes impôts est de 2 569 F par habitant en 1997 dans le bassin minier contre 3 819 F par habitant pour les autres communes françaises (moins 33 %). Cet écart de produit fiscal s'explique d'une part par la faiblesse des bases d'imposition, d'autre part par des taux d'imposition inférieurs à la moyenne nationale du fait de la faiblesse du tissu économique et des valeurs locatives.

Le parc de logements est en effet encore composé à hauteur de 39 % de logements construits avant 1915 et à 80 % de logements antérieurs à 1949. Par ailleurs, ce parc ne se développe pratiquement pas.

Ainsi, pour la région Nord-Pas-de-Calais, la valeur locative moyenne est de 10 358 F alors que la valeur locative moyenne nationale est estimée aux alentours de 14 000 F.

Pour tenter de combler un tel retard, les communes minières appliquent des taux d'imposition plus élevés que la moyenne nationale (de 28 à 37 %). Or, les ménages y disposent d'un revenu fiscal moyen inférieur de 20 % au revenu national, ce qui fait peser sur les ménages contributeurs une pression fiscale sensiblement plus forte à revenu équivalent que celle pesant sur les autres ménages français.

L'écart de revenu a d'ailleurs tendance à se creuser d'année en année pour certaines communes (Sallaumines, Condé-sur-l'Escaut), ce qui explique que 40 à 75 % des ménages y sont non imposés ou dégrevés partiellement de taxe d'habitation. Le revenu par habitant est inférieur de 25 % aux moyennes régionale et nationale. L'écart est particulièrement net dans les communes minières et il s'amplifie. Le revenu des habitants de ces communes a diminué de 1981 à 1990. Les pensions et rentes y représentent 28 % (contre 21 % pour la France entière) des revenus des habitants en raison du poids des retraites.

La proportion de dossiers de surendettement est comparable à la moyenne régionale mais très supérieure (de 50 %) à la moyenne nationale.

Enfin les taux de chômeurs et de bénéficiaires du RMI caractérisent des bassins d'emplois qui sont parmi les plus déprimés de la France métropolitaine. La faiblesse des recettes fiscales explique que les communes du bassin minier ont des dépenses dont le niveau moyen est inférieur de 30 % à la moyenne nationale notamment pour les dépenses d'équipement. Or, les communes minières ont besoin de requalifier leur paysage urbain et de favoriser la venue d'entreprises.

Les transferts sociaux (12 milliards de francs en 1997) représentent encore 18 % des revenus du bassin minier et 29 % dans la région de Lens.

La réponse : améliorer la péréquation

Les dotation de l'État versées aux communes minières sont loin de compenser la faiblesse de leurs ressources fiscales.

Le cabinet de consultants KPMG, qui a étudié la situation à la demande de l'association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais (ACM) propose de créer des dispositifs spécifiques de majoration des principales dotations de péréquation au profit des communes minières.

La dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et le fonds national de péréquation (FNP) devraient y être portés à des niveaux nettement supérieurs.

Pour ma part, je considère que la situation financière des communes minières nécessite une intervention urgente, exceptionnelle et dérogatoire de l'État. En effet, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources, les communes du bassin minier ne pourront faire face à l'augmentation constante et inévitable de leurs charges liées au transfert des équipements des houillères qui doivent être entretenus, voire remis en état, à leurs charges normales de fonctionnement et à la nécessité de poursuivre leur rénovation.

C'est pourquoi, je propose que les communes minières bénéficient d'une dotation de péréquation fortement augmentée et que ce nouveau montant de la dotation soit versé chaque année pendant dix ans.

Une telle réforme d'ensemble de la répartition des concours de l'État est indispensable pour permettre aux communes minières de faire face aux charges qu'impose l'ambition de développement portée par ce rapport.

21^e proposition : faire bénéficier pleinement les communes minières de la nécessaire amélioration de la péréquation dans la répartition des concours de l'État aux finances locales. Mettre en place sans délai un doublement du montant de la DSU pour les communes éligibles dont le potentiel et les recettes fiscales sont inférieurs d'au moins 50 % à la moyenne nationale.

L'environnement sanitaire : une situation délicate

Dans le domaine sanitaire, le bassin minier comporte des caractéristiques propres : une concentration de certaines pathologies, une sous-consommation médicale et pharmaceutique, une démographie médicale défavorable, un sous-équipement, un régime de sécurité sociale spécifique.

Des difficultés sanitaires aiguës

Le bassin minier n'est pas un territoire spécifiquement pathogène.

Cependant, il présente une concentration de certaines pathologies liées à des facteurs comportementaux (conduites de consommation à risque :

alcool, tabac) ainsi qu'à des facteurs liés à l'environnement correspondant au passé industriel du bassin et au déclin massif des industries extractives et sidérurgiques (conditions de vie, de logement et de travail, sites pollués...).

La surmortalité annuelle atteint 3 000 décès par rapport au reste de la France (maladies cardio-vasculaires, suicides, cancer du poumon et de la gorge, de l'intestin, maladies respiratoires, pathologies de l'appareil digestif). On relève en outre une fréquence anormale des cirrhoses d'origine alcoolique résultant dans 7 cas sur 10 d'une consommation immoderée d'alcool. Cette dernière pathologie est responsable dans l'ensemble du bassin minier d'une mortalité deux fois supérieures à la moyenne nationale pour les hommes et trois fois supérieure pour les femmes.

On note également une mortalité prématuée élevée par tumeurs de l'appareil respiratoire et des voies aérodigestives supérieures mais plus diffuse par rapport aux autres secteurs de la région.

La silicose qui a tué 50 000 à 60 000 mineurs, touche encore aujourd'hui 12 000 personnes parmi les 100 000 retraités de la région. L'activité exercée dans les mines et la sidérurgie explique ces pathologies liées aux conditions de travail, de logement et à la pollution. Certaines pathologies sont aussi nées de la disparition de l'univers minier qui était caractérisé par la solidarité, l'esprit de groupe et la garantie de l'emploi.

Selon Olivier Lacoste et Laure Spinozi de l'Observatoire régional de la santé, la crise sanitaire actuelle ne doit rien à une quelconque « insalubrité structurelle » mais est en étroite corrélation avec l'intensité du chômage, *in Annales des mines*, octobre 1998, p. 71. En effet, les secteurs qui connaissent le plus de difficultés sanitaires correspondent aux périmètres géographiques dans lesquels la survenue traumatique du chômage est la plus ancienne.

Pourtant, la consommation médicale et pharmaceutique du bassin minier reste plus faible que la moyenne nationale malgré le vieillissement relatif de la population.

L'observation de la situation sanitaire du bassin minier contredit l'idée selon laquelle l'accès aux soins dépend d'une part de leur qualité et de leur diversité, d'autre part, des ressources des individus. L'offre de soins même importante qualitativement et accessible financièrement ne modifie pas à elle seule la relation d'une population au système sanitaire et à ces acteurs.

En effet, les chiffres font apparaître une consommation des soins médicaux bien inférieure à la moyenne nationale, avec une situation préoccupante pour les soins dentaires. Il s'agit d'une constance dans les comportements. En matière de soins, le département et l'ancien bassin minier en consomment 20 à 50 % de moins que la moyenne nationale.

Un sous-équipement sanitaire

L'ancien bassin minier souffre d'un sous-équipement marqué tant en professionnels de santé, particulièrement de médecins spécialistes,

qu'en établissements de soins. Le déficit de l'offre de soins par rapport à la consommation est vérifié globalement sur la région. En ce qui concerne les établissements (centres hospitaliers, hôpitaux, cliniques...), les taux d'équipement sont inférieurs à la moyenne nationale, notamment à Lens, Douai et Béthune. À côté des établissements publics d'hospitalisation, les établissements sanitaires des houillères ont été repris par l'Association hospitalière Nord-Artois cliniques (AHNAC). D'autres établissements appartiennent aux sociétés de secours minières.

Dans l'ancien bassin minier, plusieurs restructurations d'envergure ont été engagées et menées à terme. Elles concernent de nombreux établissements à Lens, Béthune, Hénin-Beaumont, Carvin, Liévin, Auchel et Bruay-la-Buissière. En effet, les établissements sanitaires issus du régime minier doivent s'adapter à la baisse inéluctable du nombre des ayants droit.

Les taux de fuites sont élevés dans l'ancien bassin minier : calculés en séjours : 25,7 % pour l'Artois, 10,9 % pour le Hainaut contre 3,5 % pour la métropole en 1999, 25,5 % ; 15,1 % contre 3,9 % calculés en points ISA.

En ce qui concerne les personnes âgées (les plus de 75 ans représentent 31,8 % de la population âgée de la région), l'ancien bassin minier possède moins de services de soins à domicile et beaucoup moins de lits médicalisés que la moyenne régionale.

Tableau 8 : **comparaison du nombre de lits médicalisés et de services de soins à domicile** (année 2000)

	Bassin minier	Région
Lits médicalisés	2,55	3,93
Soins à domicile	1,64	1,79

Source : DRASS Nord-Pas-de-Calais.

Le rapport entre le nombre de places et de lits et le nombre de personnes âgées révèle un taux d'équipement de 4,2 alors que la moyenne régionale s'établie à 5,72. Les quatre arrondissements concernés présentent les taux d'équipements les plus faibles de leurs départements respectifs à l'exception de Lens. Rapportées aux nombres de personnes âgées, les dépenses consacrées dans l'ancien bassin minier aux institutions médicalisées y sont inférieures à la moyenne de la région (3 109 F par habitant de plus de 75 ans contre 4 264 F). Plus généralement, l'ancien bassin minier connaît une insuffisance de structures hospitalières par rapport au reste de la France car le Pas-de-Calais ne dispose pas de CHRU.

Si, comme l'explique le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, on ne peut décréter la transformation d'un hôpital en CHRU, on peut cependant envisager, à l'instar de ce qui a été fait pour l'université, le développement d'un CHRU multipolaire en favorisant l'émergence, dans certains hôpitaux de la région, de pôles d'excellence pour certaines spécialités.

22^e proposition : étudier sans délai la faisabilité d'un CHRU dans l'ancien bassin minier et favoriser le développement de pôles d'excellence spécialisés dans certains de ses hôpitaux.

On ne peut s'empêcher de mettre en relation les données relatives à l'état de santé de la population et celles relatives à la démographie médicale. Les besoins spécifiques de prise en charge de certaines pathologies liées à l'alcoolisme ne peuvent trouver de réponse adéquate.

Il manque 1 000 médecins spécialistes dans le Nord-Pas-de-Calais au regard des ratios nationaux. Compte tenu des départs à la retraite, il faudrait former 180 spécialistes par an durant les cinq prochaines années. Un plan pluri-annuel devrait aider les étudiants en médecine de la région à préparer le concours de l'internat des spécialistes et inciter les internes de Lille à s'installer sur place.

Le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) prévoit, qu'à partir de 2008, le nombre de médecins devrait décroître pour revenir aux alentours de 2018 au niveau actuel, du fait des départs en retraite des médecins issus des « promotions nombreuses » et actuellement en activité. Cette réduction coïncidera avec l'arrivée de la population issue du *baby boom* dans la tranche d'âge où les besoins médicaux deviennent plus importants (à partir de 65 ans).

On constate aussi un déficit de chirurgiens-dentistes et de personnels para-médicaux. Le renforcement des effectifs médicaux et soignants est un préalable indispensable à des soins de qualité.

Dans le domaine de la santé, le CPER (2000-2006) fixe deux objectifs :

- la prévention, l'éducation et la promotion de la santé au travers de cinq programmes régionaux relatifs aux cancers, aux maladies cardio-vasculaires, aux conduites de consommation à risques, à la santé des enfants et des femmes, à la santé et à la précarité ;
- l'amélioration de l'offre de soins régionale.

En ce qui concerne la démographie médicale, le contrat de plan prévoit le rattrapage des inégalités sanitaires prioritairement en faveur du département du Pas-de-Calais tant en matière de formation médicale qu'en matière d'offre de soins hospitaliers.

Depuis quatre ans, la région bénéficie au titre de la dotation hospitalière régionalisée d'une mesure de rattrapage budgétaire. Ainsi, en 1999, la dotation budgétaire pour le Nord-Pas-de-Calais s'est élevée à 15,78 milliards de francs, 16,55 milliards en 2000 et 17,25 milliards en 2001.

Le taux accordé à la région est supérieur de 1,05 point au taux moyen d'évolution des dotations pour la France métropolitaine pour permettre la remise à niveau des équipements et assurer le rattrapage par rapport à la situation du reste de la France.

23^e proposition : maintenir un taux de croissance de la dotation hospitalière durablement supérieure au taux moyen national pour mieux prendre en compte les retards et les problèmes spécifiques de la situation sanitaire dans l'ancien bassin minier tels qu'identifiés et validés par l'Agence régionale hospitalière.

Le régime de Sécurité sociale : des perspectives difficiles

Un régime confronté à la baisse brutale du nombre de ses actifs

Le régime minier comprend la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, des unions régionales de sociétés de secours minières chargées de la gestion de l'incapacité permanente du risque accident du travail, de la prévention des accidents, de la gestion des prestations familiales et des sociétés de secours minières qui correspondent aux caisses primaires d'assurance maladie du régime général.

Les caisses de secours autonomes des mines, créées dès 1894, ont apporté aux mineurs une protection sociale spécifique. La Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM) assure le recouvrement de la totalité des cotisations dues au régime minier pour les risques vieillesse-invalidité, maladie, maternité, décès, accident du travail et maladie professionnelle et le versement des prestations afférentes.

L'action sanitaire et sociale du régime s'exerce dans trois directions :

- la création ou la gestion d'œuvres telles que des cabinets dentaires, des centres de médecine spécialisée ou des établissements répondant à un besoin spécifique (établissement pour insuffisants respiratoires) ;
- le versement de prestations supplémentaires à des personnes en difficulté ;
- la mise en œuvre d'actions de dépistage et de prévention.

Les médecins exercent dans des centres de santé et bénéficient d'une rémunération forfaitaire. L'originalité du système repose sur son réseau d'établissements de soins hospitaliers, de cure, de repos... qui assurent un système de soins de proximité aux ressortissants du régime minier. Le régime dispose d'un réseau de onze centres de médecine spécialisée. Son personnel médical compte environ 350 personnes, dont 129 médecins généralistes, 49 médecins spécialistes auxquels s'ajoutent 186 médecins spécialistes rémunérés à la vacation, 33 chirurgiens dentistes, 112 pharmaciens.

26 % des médecins de l'Artois déclarent que la prise en charge s'est plutôt améliorée depuis 1998 alors qu'ils ne sont que 12 à 15 % à le penser dans les autres bassins de vie.

Ce régime est marqué par la forte baisse du nombre des cotisants actifs par rapport aux bénéficiaires et à la baisse rapide du nombre de bénéficiaires. Aujourd'hui on compte 22 000 cotisants pour 308 000 bénéficiaires dont 4 145 salariés du régime minier lui-même. Le nombre des bénéficiaires diminue de 4 % par an.

La disparition progressive des ayants droit miniers qui perçoivent des retraites et des indemnités a des conséquences importantes sur les activités économiques du bassin minier. Le pouvoir d'achat correspondant va disparaître.

Le total des transferts sociaux est estimé à 7 milliards de francs par an pour le seul Nord-Pas-de-Calais. Ils correspondent pratiquement au pouvoir d'achat de 70 000 emplois ouvriers. La diminution du nombre d'ayants droit pose donc la question de l'avenir de ce réseau d'établissements sanitaires et du réseau social dans un contexte de sous-consommation médicale et hospitalière structurelle.

La situation est complexe puisqu'elle varie selon l'activité exercée. Ainsi, les pharmacies ont encore une situation financière équilibrée voire excédentaire alors que les médecins voient le nombre de leurs patients diminuer, ce qui a conduit à la signature d'une nouvelle convention prévoyant la proratisation de leur rémunération en fonction de l'évolution de leur clientèle. Les établissements de soins connaissent également une diminution du nombre des malades ce qui devrait conduire à une recomposition de l'offre hospitalière.

À structure de gestion et de soins constants, le coût par ressortissant du régime minier croît rapidement et ce coût est en grande partie supporté par le régime général au travers de la compensation bilatérale maladie. C'est pourquoi à partir de 1989 la fusion des sociétés de secours minières (SSM) est devenue nécessaire.

24^e proposition : conforter le système de sécurité sociale des mines et notamment le patrimoine sanitaire et social existant en vue d'optimiser l'offre de soins de proximité dans l'ancien bassin minier.

25^e proposition : assurer une évolution régulière des pensions des retraités du régime minier.

Promouvoir un accès bilatéral et réciproque

La diminution du nombre de ressortissants pose la question de l'avenir du réseau sanitaire et social. Un projet de réseau social sous la forme associative regroupant les 1 300 aides-ménagères et les 600 aides-soignantes du régime minier est à l'étude. Il a pour objet d'ouvrir ces services au reste de la population, d'en améliorer la qualité et de coordonner les interventions. Ce groupement bénéficiera d'un partenariat élargi à la mutualité et aux collectivités locales.

Pour ce qui concerne les établissements de santé et face à cette situation, certains préconisent leur ouverture aux ressortissants du régime général avec possibilité pour les bénéficiaires du régime minier de s'adresser aux professionnels et établissements du régime général. Dans le secteur médical, on peut envisager une mise en réseau dans les mêmes conditions que pour le secteur social.

26^e proposition : intégrer les médecins spécialistes du régime minier dans les cliniques de l'AHNAC pour permettre à toute la population de l'ancien bassin minier de pouvoir les consulter et pallier ainsi le manque de spécialistes.

27^e proposition : ouvrir les établissements du système social minier aux ressortissants du régime général avec la faculté réciproque pour les ayants droit du régime minier de s'adresser aux établissements du régime général sans modification de leurs droits.

28^e proposition : accélérer la mise en place du réseau des aides-ménagères et des aides à domicile, tel que programmée par le CPER.

L'État : une sous-administration chronique

Des taux d'administration inférieurs à la moyenne nationale

En 1982, 100 000 agents de l'État travaillaient dans le Nord-Pas-de-Calais. Le taux d'administration régional atteignait alors 25,58 agents pour 1 000 habitants (18^e place sur 22 régions). Entre 1982 et 1997, le nombre d'agents de l'État a progressé de 12,5 % pour atteindre 113 000 agents. Le taux d'administration a alors augmenté de près de 3 points.

Lors de l'élaboration du XII^e plan, les partenaires institutionnels ont souligné la sous-administration chronique du Nord-Pas-de-Calais. Selon l'INSEE, en 1995, avec 164 800 agents de l'État, la région Nord-Pas-de-Calais était avec la Picardie en dernière position pour le taux d'administration (4,1 agents publics pour 100 habitants) contre une moyenne nationale de 5 ou de 4,8 (hors Paris).

Il est difficile d'évaluer les parts respectives de ce qui résulte d'une insuffisante attractivité de la région et de ce qui provient d'un sous-effectif budgétaire.

Un renforcement de la présence de l'État justifié par des projets importants

Les déficits sont marquants dans les secteurs de la santé et du travail (au dernier rang des régions françaises), de la police (hors écoles de Roubaix et Béthune), de la justice, de l'équipement (dernière région française), de la culture (dernière région française). Dans ces deux derniers cas et compte tenu des constats et préconisations du rapport, il semble urgent que des efforts soient entrepris.

L'insuffisance de l'encadrement ne manque pas de se faire sentir sur la réalisation de projets stratégiques pour la région, caractérisée par une forte densité de population et des handicaps importants.

En effet, la nécessité de développer les programmes routiers et de mettre aux normes les logements miniers et le souhait de donner un rôle d'impulsion à la culture dans le développement économique justifient un renforcement des services de l'État. Des audits sont actuellement en cours afin d'identifier et quantifier les principaux besoins.

29^e proposition : face à un sous-encadrement patent et reconnu de tous, pourvoir les emplois de l'État vacants, notamment dans les secteurs de la santé, du travail, de l'équipement, de la culture, de la police et de la justice. Accroître l'attractivité de ces postes (bonification indiciaire ?).

La recherche : un potentiel à développer

– Le secteur de la recherche publique et plus encore privée n'a pas accompagné au même rythme le développement important et rapide de l'enseignement supérieur dans le Nord-Pas-de-Calais. Il mobilise seulement 3 000 personnes dont 970 chercheurs pour toute la région, ce qui la place au treizième rang, très loin des leaders (Île-de-France, Rhône-Alpes) avec 4,1 % des emplois de la recherche publique nationale et 1,4 % des chercheurs en R & D industrielle. Cette faiblesse résulte du fait que les secteurs qui induisent le plus de R & D, pharmacie, aéronautique, électronique notamment, ne sont que peu ou pas implantés en Nord-Pas-de-Calais.

– Le développement de la recherche dans la région et particulièrement dans l'ancien bassin minier s'adosse à un réseau d'universités et d'écoles dont on a souligné déjà la diversité et le recrutement : 140 000 étudiants, deux universités dans le bassin minier (Valenciennes et l'Artois) et plusieurs écoles d'ingénieurs de forte notoriété à Douai (École des mines) et Valenciennes (l'ENSIMEV).

– Il devra se nourrir des besoins et opportunités qu'apportent déjà les secteurs industriels les plus dynamiques d'un tissu économique en renouvellement : les transports terrestres, les matériaux et la plasturgie.

les atouts

– La réalisation de grandes infrastructures, la création de services aux entreprises et surtout leur combinaison permettent seules d'obtenir les synergies et fertilisations croisées, ce véritable « terreau technologique » requis pour le développement cumulatif de l'innovation. C'est pourquoi la mise en œuvre des propositions du rapport sera déterminante, voire indispensable pour l'émergence des activités de R & D en bassin minier.

– Il existe déjà des pôles scientifiques et filières de recherche de qualité dans des domaines aussi variés que les transports (les deux CRITT de Bruay, et le centre de compétences technologiques de Valenciennes), la mécanique (Laboratoire d'automatique et de mécanique industrielles de l'université de Valenciennes), la plasturgie et les matériaux

(CRITT céramique de Maubeuge et Laboratoire de l'EM de Douai sur les polymères) et les interactions énergie-environnement (Centre national de recherche sur les sites et sols pollués).

Viennent s'y ajouter des compétences croissantes dans la recherche appliquée aux industries agro-alimentaires et aux nouvelles technologies de l'information (ici aussi c'est le site de Valenciennes qui regroupe à ce jour les laboratoires les plus « pointus »).

– **L'initiative interrégionale pour la société de l'information** (IRISI) lancée par la Commission européenne en 1994 a exercé un fort effet de levier (près de 200 projets et plus de 200 MF engagés en 5 ans), notamment dans les domaines de la recherche médicale et de la santé.

– **Le CPER 2000-2006** prévoit pour la recherche et l'innovation un montant global de 710 MF avec une priorité au développement des NTIC et du programme régional GANYMEDE (communication avancée et activités coopératives).

– **Les pôles lensois et/ou béthunois** de l'université d'Artois apparaissent aujourd'hui comme ceux qui ont le plus besoin de liaisons contractuelles et programmes partagés avec les grands organismes nationaux de recherche publique : CNRS, INSERM, IFREMER etc.

Les perspectives

– **Les axes et filières** de recherche les plus prometteurs à court et moyen terme, dans une logique de synergies fortes avec les besoins des nouvelles industries implantées dans le bassin minier, pourraient se déployer ou renforcer dans **trois domaines** principalement :

- 1) celui **des savoirs requis** pour une complète réhabilitation des sols et sous-sols (diagnostic et traitement des sols pollués, mesure et élimination des polluants, hydro-géologie minière) ainsi que des friches industrielles. L'enjeu sera de développer un vecteur international (ou tête de réseau) de compétences acquises et testées dans le bassin minier ;
- 2) celui **des nouveaux matériaux** nécessaires aux progrès des industries localement fortes : matériaux absorbants de chocs, vibrations, bruit et chaleur, fibres textiles fonctionnelles et d'application médico-chirurgicale. Ces développements sont conditionnés par des recherches approfondies en modélisation des polymères et maîtrise de leurs alliages ;
- 3) celui **des transports**, dans l'amélioration des moyens automobiles et ferroviaires, mais aussi et surtout dans la logistique et **l'optimisation des systèmes multi-modaux** et de la gestion des flottes de véhicules.

Les moyens

Au plan **des moyens humains et budgétaires** nécessaires à l'émergence de ces axes et à leur implantation accrue dans le BM, il est clair que l'appui des universités et des écoles sera prédominant et déterminant.

En effet même si les principaux programmes rappelés et envisagés plus haut sont étroitement liés aux nouveaux sites industriels

développés, les grandes entreprises implantées dans la région externalisent peu la fonction R & D et n'installent pas leurs laboratoires et centres de recherche dans le Nord-Pas-de-Calais (cf. Toyota ou Alcatel).

Le CPER (dont on a vu qu'il allouait plus de 700 MF à la recherche-innovation sur sept ans) envisage en plus du renouvellement de GANYMEDE et de la recherche dans les transports, la création d'un **pôle technologique de gabarit européen**. Le rééquilibrage intra-régional au profit de l'ancien bassin minier devrait être pris en compte quant au choix d'un site.

Enfin **deux propositions touchant aux moyens** et d'effet quasi-immédiat me **semblent justifiées** :

- accroître les allocations de recherche octroyées par le ministère de la Recherche à l'université d'Artois. Quatre postes sont en effet insuffisants ;
- accroître le fonds « innovation plus » de Finorpa (4 MF/an actuellement) et l'articuler en amont avec les concours de l'ANVAR.

30^e proposition : articuler en amont les aides Finorpa à l'innovation et les concours de l'ANVAR.

31^e proposition : accroître de manière significative les allocations de recherche et les postes d'enseignants-chercheurs dans les pôles universitaires de l'ancien bassin minier.

Le tissu économique du bassin minier : les risques d'une nouvelle mono-activité

Le tissu économique du bassin minier n'a plus grand-chose de commun avec ce qu'il était 30 ans auparavant.

L'agriculture (1,9 % de l'emploi) est peu importante. Les productions agricoles sont variées. Les exploitations sont de petite taille ; le chômage contribue à ce que le nombre d'actifs par exploitation soit supérieur à la moyenne régionale. Après la disparition des houillères, le secteur de l'énergie ne représente plus que 1 % des emplois.

Dans la catégorie des biens intermédiaires, la sidérurgie a fortement régressé ; la métallurgie de transformation, la construction ferroviaire, la chimie de base ont perdu de nombreux emplois mais restent des employeurs importants. Dans la catégorie des biens d'équipement, le bassin minier a une importante industrie automobile (construction et sous-traitance). Pour des raisons historiques, l'industrie des biens de consommation est peu représentée.

Le secteur du BTP représente 7 % de l'emploi.

Avec 64 % des emplois, le secteur tertiaire est désormais proche des moyennes nationale et régionale. Une part significative et croissante du tertiaire revient aux services à l'industrie.

Un tissu économique en profonde mutation

Le Nord-Pas-de-Calais reste une région industrielle majeure (troisième rang en France après la région Rhône-Alpes et la région Ile-de-France) malgré la forte progression du secteur tertiaire dont la part a pratiquement rejoint le niveau national.

Deux tiers des établissements industriels de plus de 1 000 salariés ont disparu en 13 ans.

Les emplois industriels créés dans la région l'ont été surtout dans des petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 9 : dynamique du tissu économique dans le bassin minier évolution du nombre d'établissements entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 2000

Zones	Industrie	BTP	Tertiaire	Total
Béthune-Bruay	+2,9 %	+9,4 %	+11,4 %	+10,0 %
Lens-Hénin	-0,6 %	+13,4 %	+12,4 %	+10,8 %
Douaisis	0,0 %	+10,0 %	+13,7 %	+11,4 %
Valenciennois	+5,5 %	+17,7 %	+18,5 %	+16,6 %
Région	-3,1 %	+11,4 %	+13,9 %	+11,2 %

Source : INSEE.

Alors que dans le bassin minier, le tertiaire a connu une croissance de 13,9 % du nombre des établissements entre 1994 et 2000, l'industrie a vu le nombre de ses établissements diminuer de 3,1 % du fait d'une baisse du nombre d'établissements dans le bassin d'emploi Lens-Hénin et d'une stabilisation dans le Douaisis.

La région Nord-Pas-de-Calais se situe néanmoins au troisième rang national pour son industrie (7 à 8 % du total en termes de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, d'investissements ou d'exportations).

Suivant en cela l'orientation donnée par le rapport de l'OREAM Nord de 1971, le rôle central dans le développement économique a été dévolu à l'industrie avec une vision fortement sectorielle de celle-ci. La politique de reconversion visait à implanter dans la région de nouvelles branches industrielles « industrialisantes ». Les résultats sont incontestables même si le bilan reste insuffisant en termes d'emplois.

La logique sectorielle a porté ses fruits dans l'automobile mais le processus a été lent et progressif. Ce n'est qu'aujourd'hui, près de trente ans après les premières implantations, que le bassin minier apparaît globalement comme la seconde région automobile de France avec près de 40 % des capacités. La Française de mécanique emploie à Douvrin 4 684 salariés et 850 intérimaires ; filiale de Renault et de PSA., c'est le second employeur du Pas-de-Calais.

Tableau 10 : effectifs salariés de l'industrie dans le bassin minier

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
93 454	87 508	86 237	88 644	85 139	80 478	79 692

Source : INSEE.

Entre 1993 et 1999, les effectifs salariés de l'industrie ont diminué de près de 15 % avec une accélération à partir de 1996.

L'industrie comporte des secteurs dynamiques : travail des métaux (plomb et zinc) dans la région de Douai, production de verre à Aniche, d'engrais, de fibres optiques à Douvrin.

Elle s'ouvre aussi à de nouveaux créneaux tels l'agro-alimentaire qui est servi par la qualité des produits, la diversité agricole et les besoins d'une population nombreuse ; l'automobile appelée à se substituer aux activités sidérurgiques et charbonnières, installée à Douai (Renault), à Douvrin-Billy-Berclau (Renault et PSA) et près de Valenciennes (Toyota à Onnaing qui a ouvert en 2001 avec 1 500 emplois).

Cette nouvelle usine Toyota a recruté 93 % de son personnel dans la région. La production envisagée est de 150 000 Yaris par an avec une perspective de 2 000 emplois d'ici 2003 et la production des moteurs associés, ainsi que l'a annoncé en janvier 2001 le président de Toyota. Dix entreprises japonaises, prestataires de services pour Toyota, ont créé des filiales dans le Valenciennois. Cette implantation a aussi des effets induits positifs importants sur le port de Dunkerque.

On doit cependant s'interroger sur l'importance que prend le secteur automobile, surtout s'il ne participe pas aux activités de recherche-développement et de logistique. Certaines zones de l'ancien bassin minier ne bénéficient que faiblement de ce dynamisme.

L'industrie n'est plus au cœur du système économique de la région, les services et notamment ceux liés aux nouvelles technologies prennent une place de plus en plus prépondérante. En 1989, les services aux entreprises regroupaient 9,7 % des emplois salariés privés de la région alors que l'industrie concernait 38,0 % des salariés du privé (34,6 % en moyenne dans les autres régions). En 1998, les services aux entreprises représentent 13,5 % des salariés alors que la part des salariés dans l'industrie diminue pour atteindre 30,7 %. Les emplois industriels qui représentent 22 % de l'emploi total perdent 4 points en 1998 par rapport à 1990 au profit du tertiaire. Traditionnellement, les services aux entreprises sont décomposés en services qui participent aux fonctions de production (intérim, nettoyage, assainissement...) et services qui alimentent des fonctions d' entraînement (recherche et développement, conseils et assistance).

La part des activités de conseil, d'assistance, de R & D est, selon l'INSEE *Profils Nord-Pas-de-Calais* n° 11, décembre 2000), dans le total des services aux entreprises, plus faible dans la région que dans l'ensemble de la France (41,5 % des emplois salariés privés contre 48,1 %). Cependant, cette croissance de l'emploi salarié portée par le développement du secteur des services aux entreprises est plus modérée dans le bassin minier (autour de 20 % à comparer à des évolutions de 92 % à 110 % dans le Calaisis ou dans l'Artois-Ternois).

La présence de services aux entreprises sur le territoire est un facteur favorable pour de nouvelles installations qui trouvent sur place une réponse à leur besoin d'externalisation. Les services liés à la production

continuent d'offrir un débouché privilégié pour la main-d'œuvre la moins qualifiée. 60 % des salariés de l'industrie de la région travaillent encore dans une entreprise contrôlée par un grand groupe (17 % des 3 000 grands groupes français intervenant dans la région Nord-Pas-de-Calais) et 165 groupes présents sont d'origine étrangère : Pays-Bas, Belgique, États-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne.

Le nombre d'entreprises de moins de 50 salariés progresse fortement. Elles représentent aujourd'hui 30 % de l'emploi industriel régional contre 19 % en 1982.

En 1997, les exportations du Nord-Pas-de-Calais se sont accrues en volume de 14,1 % et les importations de 9,6 % par rapport à 1996. Le taux de couverture régionale s'établit à 104 %, soit plus de 4 points par rapport à l'année précédente. L'Union européenne représente 60 % des importations régionales et 73 % des exportations.

Le capital des entreprises locales s'internationalise, même dans le secteur traditionnel du textile. Le nombre des entreprises étrangères progresse. De 85 entreprises en 1970 employant 13 900 salariés, leur nombre est passé à près de 900 en 1997, dont 700 d'origine européenne, pour 90 000 salariés.

En conclusion, l'industrie dans le bassin minier est assez puissante mais concentrée autour de grandes entreprises et de quelques secteurs fortement exportateurs (automobile, plasturgie, agro-alimentaire, métallurgie). Elle est de ce fait vulnérable car ces marchés sont très spécialisés et cycliques. Les variations d'activité ne manquent pas d'avoir des conséquences sur la situation économique du bassin minier. Les perspectives sont différentes selon les secteurs, bonnes pour la plasturgie, l'agro-alimentaire, les biens d'équipement et le bâtiment ; liées à la capacité d'adaptation des entreprises aux nouvelles technologies pour l'imprimerie. Des possibilités de diversification existent dans certains créneaux particuliers en liaison avec le médical, les cosmétiques, l'emballage ou l'environnement.

L'ancien bassin minier continue à cumuler les retards

Avec un taux de chômage de 13,5 % fin 2000, le Nord-Pas-de-Calais occupe désormais la dernière place des régions françaises. Ce taux est supérieur de 4 points à la moyenne nationale.

La situation dans le bassin minier est encore plus difficile puisque les taux de chômage y sont encore plus élevés (17,2 % pour le Valenciennois ; 16,5 % pour Lens, 16,4 % pour le Douaisis). En résumé, le taux de chômage dans le bassin minier est supérieur de près de 4 points au taux de chômage régional qui lui-même est supérieur de 4 points au taux national.

Le taux de chômage s'explique par une population active en forte augmentation, une forte proportion de chômeurs de longue durée, une proportion plus importante de jeunes en difficulté, une faible mobilité, le niveau de formation des demandeurs d'emplois.

Tableau 11 : évolution du niveau de chômage au sens du recensement dans le bassin minier depuis le premier choc pétrolier

	1975	1982	1990	1999
Béthune-Bruay	4,0	10,8	13,8	17,5
Lens-Hénin	4,4	13,2	18,5	22,3
Douaisis	4,4	12,2	17,7	19,5
Valenciennois	3,6	13,4	19,4	22,5
Région	4,0	11,2	15,2	17,8
France	3,8	8,9	10,9	12,9

Source : INSEE.

Et pourtant certains secteurs comme la métallurgie, le BTP et la plasturgie enregistrent un excès d'offres d'emplois par rapport aux demandes.

Une analyse plus fine montre des disparités selon les zones d'emploi, le Valenciennois connaît un taux de chômage de 17,2 %, Lens de 16,5 % et le Douaisis de 16,4 % en février 2001.

La fin de contrat à durée déterminée représente la principale cause d'inscription comme demandeur d'emploi dans le Nord (26,9 %) et surtout dans le Pas-de-Calais (29 %).

Tableau 12 : évolution des emplois dans le bassin minier depuis le début de la reconversion

	1962	1974	1994	2000
Béthune-Bruay	84 800	75 800	81 300	85 300
Lens-Hénin	113 300	104 000	90 000	96 400
Douaisis	75 100	74 900	68 300	74 800
Valenciennois	125 200	124 300	94 900	105 500
Bassin minier	398 400	379 000	334 500	362 000
Région	1 321 000	1 378 000	1 262 500	1 348 800

Source : INSEE.

Alors que globalement la région a retrouvé au 1^{er} janvier 2000 un niveau d'emploi supérieur à celui de 1962, le bassin minier se situe par rapport à la même date à un niveau inférieur de 9 %. Cela signifie que malgré les efforts de reconversion menés depuis ces trente dernières années, la totalité des emplois perdus dans le secteur minier n'a pas été compensée par de nouveaux emplois. On estime à environ 50 000 à 100 000 les emplois miniers non compensés.

C'est pourquoi il me paraît important que l'État réaffirme que la reconversion du bassin minier n'est pas terminée et qu'il continue à abonder à des niveaux conséquents les différents instruments d'aide au bassin minier.

Des facteurs de localisation à améliorer

Le bassin minier comporte 181 zones d'activités dont 81 dans l'arrondissement de Lens. Les zones existantes sont équipées à hauteur de 76 % et occupées à 62 %. Environ un salarié sur cinq travaille dans une zone d'activité. Ces zones d'activité sont généralement, comme celles de Lens, remarquablement bien situées, au cœur d'un maillage de voies rapides et d'autoroutes extrêmement denses. Des efforts doivent être cependant menés, notamment dans l'arrondissement de Douai, pour améliorer l'environnement immédiat des zones d'activités.

L'analyse des facteurs de localisation des entreprises est importante pour la politique d'implantation de nouvelles activités. Comme le souligne André Fischer, « *les théories et les études concernant la localisation des activités industrielles négligent l'influence des comportements subjectifs et plus encore le rôle des opportunités dans le choix d'une implantation.* » in *Industries et Espaces géographiques*, Masson, 1993.

Les critères de choix d'implantation des entreprises sont très nombreux : présence d'équipements, d'infrastructures de recherche, d'appareils de formation de haut niveau, de services aux entreprises, d'une main d'œuvre hautement qualifiée et d'un cadre de vie attractif. La présence d'un travail très qualifié est considérée comme particulièrement discriminant.

La décision d'implantation de Toyota à Valenciennes s'explique par divers motifs. D'abord, une modification du contexte politico-économique :

- les relations entre la France et le Japon sont passées d'une situation de conflit à un authentique climat de collaboration ;
- la fixation de quotas d'importations par la Communauté a constitué un frein à la politique commerciale du Japon et une puissante incitation à l'investissement.

Ensuite et surtout, selon le président de Toyota France qui a été à l'origine du projet, l'installation près de Valenciennes s'explique doublement par sa situation géographique. D'une part, dans un rayon de 300 km autour de cette ville, sont implantés trente constructeurs automobiles (Opel, Volkswagen, Mercedes, Peugeot, Renault, Citroën, Honda, Saab, Ford...) et par conséquent de nombreux équipementiers et prestataires de services pour l'automobile. Le président de Toyota France, M. Adachi, pense que la concentration y est plus forte qu'à Détroit. La comparaison est en tout état de cause très valorisante ! D'autre part, Valenciennes se trouve au centre du marché européen entre la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Scandinaves, la politique de Toyota étant de produire là où se trouvent les débouchés.

M. Adachi indique par ailleurs que la quantité et la qualité de la ressource humaine ont été des facteurs déterminants : disponibilité de la main-d'œuvre et esprit d'équipe et de solidarité né de la mine. Enfin, il souligne l'effort des collectivités locales pour mettre les infrastructures au niveau souhaité par Toyota et cite abondamment le cas de Dunkerque qui a développé la conteneurisation mais il demande une plus grande mobilité géographique de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne l'image de la région, M. Adachi note que les efforts doivent porter sur l'illumination des villes, le développement des loisirs (notamment pour les étudiants), le logement et l'hôtellerie.

L'ancien bassin minier s'était construit sur une unique dotation de facteurs, une matière première abondante et recherchée : le charbon. Les implantations industrielles sont aujourd'hui déterminées par la possibilité de s'interconnecter à des réseaux.

On passe d'une « polarisation-zone » à une « polarisation-réseau ».

La capacité des pôles à se brancher sur les flux et sur les réseaux majeurs, à capter les rentes liées aux interconnexions de réseau, à constituer des têtes de réseau est un atout pour les entreprises qui souhaitent s'implanter et un gage de succès des implantations industrielles.

Dans l'ancien bassin minier, les collectivités locales et le réseau consulaire ont fait et continuent de déployer des efforts importants dans le domaine de la qualité des services, pour attirer les entreprises, mais le risque persiste d'un développement industriel tronqué parce que privé des centres de recherche, de commercialisation et de décision.

32^e proposition : renforcer et accélérer les programmes de reconversion industrielle de l'ancien bassin minier qui est loin d'être achevée.

Les transports : un développement déséquilibré

Dans l'ancien bassin minier les transports jouent un rôle structurant car ils permettent de développer les échanges inter-régionaux et favorisent l'ouverture sur l'étranger.

Grande région de transport en raison de la densité et du poids de sa population, mais aussi de la diversité et de l'importance de ses activités économiques, la région Nord-Pas-de-Calais occupe par ailleurs une situation géographique privilégiée, à l'articulation du territoire national et de l'Europe du Nord.

Le maintien au sein de l'ancien bassin minier de zones encore peu urbanisées lui donne vocation à accueillir des fonctions logistiques de la métropole lilloise (plate-forme multi-modale de Dourges) en améliorant sa desserte en liaisons routières, ferroviaires et fluviales. Ces zones peu urbanisées sont en effet mieux adaptées à l'implantation de grandes structures industrielles de manière plus aérée, mieux inscrite dans le paysage et enrichie de l'innovation sociale caractéristique du passé minier.

L'activité des transports est très dynamique

Les transports de marchandises comme ceux de voyageurs connaissent un fort dynamisme. Placée au cœur de l'Europe, au carrefour des flux Nord-Sud et Ouest-Est, la région présente une situation exceptionnellement favorable au développement des transports.

Selon les statistiques de novembre 2000, 5 610 établissements réalisent des transports en première activité et représentent 3,1 % du tissu productif régional contre 2,9 % pour la France. L'évolution du nombre de salariés est de +2,3 % entre 1994 et 1998 contre +1,3 % pour les autres secteurs.

La région réalise 8,3 % du volume transporté dans les limites du territoire français (1 913 millions de tonnes). Le trafic interne à la région se fait dans un périmètre court (39 km). À l'international, les échanges se font avec les pays limitrophes, tels la Belgique et le Luxembourg (21,9 % des volumes échangés) et les Pays-Bas (9 %).

En ce qui concerne le trafic des voyageurs, en plus des rames du Thalys en provenance de Paris et à destination de la Belgique, des Pays-Bas ou de l'Allemagne, les TGV relient en une demi-heure les centres ville de Bruxelles et de Lille et transportent chaque année 309 000 voyageurs. L'Eurostar fait traverser la région à 530 000 voyageurs/an entre Paris et Londres.

Depuis 1978, la région à travers une politique de transport express régional (TER) est pionnière dans le domaine du transport collectif. Cette politique a un impact significatif sur l'industrie régionale des équipements de transport (ALSTOM, ANF). Elle se justifie par la péri-urbanisation de l'ancien bassin minier liée au développement de la métropole lilloise qui crée des flux quotidiens (embouteillages et pollution). On constate cependant une insuffisance criante de l'offre de transports collectifs qu'exigent les liaisons entre Lille et l'ancien bassin minier.

Des modes de transport peu diversifiés

En ce qui concerne les trafics nationaux, la route est le mode de transport le plus utilisé (88,7 % des tonnages contre 9,7 % pour le fer et 1,6 % par voie fluviale). Cependant, la part de la route a tendance à diminuer au profit du rail. Dans les trafics internationaux, le mode principal de transport reste aussi la route (55 % des volumes échangés).

Avec 52,4 millions de tonnes, les marchandises les plus transportées sont les minéraux bruts ou manufacturés et les matériaux de construction. Pour les trafics internationaux, ce sont les produits pétroliers qui occupent une place prépondérante avec 31 % des tonnages échangés. Le chemin de fer transporte plutôt les produits métallurgiques.

Des projets d'infrastructure importants

Le principal enjeu pour la région Nord-Pas-de-Calais porte sur l'écoulement des flux internationaux par les grands axes de transit Nord-Sud et sur l'amélioration des liaisons Est-Ouest.

Le premier projet impulsé par un syndicat mixte regroupant la région, les deux conseils généraux, la communauté urbaine de Lille, la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin ainsi que les villes de Dourges et d'Ostricourt consiste en la réalisation d'une plate-forme dédiée au transport combiné tri-modal (rail, voie d'eau, route) : Delta 3 ou plate-forme multi-modale de Dourges. Son objectif est de mettre en réseau l'ensemble des plates-formes régionales existantes et de consolider les trafics de transport combiné destinés à la Grande-Bretagne, à la Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Reliée à l'autoroute A1 (Lille-Paris) et bénéficiant d'un accès direct au réseau ferroviaire sur la ligne Lens-Ostricourt, Delta 3 disposera également d'un raccordement secondaire à la ligne Lille-Paris et de l'accès au canal de la Haute Deule pour une mise en service prévue en 2002. L'investissement public est estimé à 887 millions de francs et l'investissement privé à 1,2 milliard de francs.

Mais l'axe multi-modal Paris-Lille-Europe du Nord où se superposent des services de transport très diversifiés pose des problèmes de fluidité. Il importe donc d'améliorer la compétitivité des modes alternatifs à la route et d'aménager des itinéraires routiers évitant les grandes agglomérations. Ainsi, le prolongement vers la Belgique de l'autoroute A34 Reims-Charleville et surtout la réalisation d'une autoroute entre Amiens et la Belgique par Béthune et Lille permettraient de soulager l'axe autoroutier A1 en cours de saturation rapide.

Les autres projets concernent l'aménagement de la route nationale 17 et du canal Seine-Nord, liaison fluviale à grand gabarit souvent envisagée mais pas encore programmée.

33^e proposition : inciter le plus possible à une implantation dans l'ancien bassin minier des investissements de logistique induits par la plate-forme multi-modale de Dourges.

34^e proposition : lancer d'urgence la programmation d'une liaison autoroutière entre Amiens et la Belgique via Béthune et Lille.

35^e proposition : faire aboutir la liaison fluviale Seine-Nord.

Compte tenu de l'urbanisation très dense et spécifique de l'ancien bassin minier, un transport collectif en site propre serait pertinent pour en desservir les communes et les relier à la conurbation lilloise. Le **choix d'un tram-train** serait le mieux adapté. Il s'agit d'un projet d'un coût élevé (50 milliards de francs à investir sur 15-20 ans). Si un tel projet est retenu, il est impératif d'engager au plus tôt les études et de réserver les emprises foncières. Un équipement de ce type permettrait notamment de

développer la mobilité en décloisonnant les marchés de l'emploi et de freiner les nuisances fortes engendrées par des trajets quotidiens et massifs en voiture particulière.

36^e proposition : engager les études de faisabilité détaillée d'un tram-train régional reliant en boucle l'arc Béthune-Lens-Douai-Valenciennes et l'agglomération lilloise.

Les relations entre l'ancien bassin minier et la métropole régionale : un rééquilibrage nécessaire

La question des relations entre la métropole lilloise et le reste de la région est constamment posée. Si, à mon sens du moins, l'architecture urbaine de la région Nord-Pas-de-Calais est plus équilibrée que dans nombre d'autres régions françaises, l'agglomération lilloise donne le sentiment « d'aspirer » de plus en plus les activités, notamment tertiaires et de maintenir l'ancien bassin minier dans un état de dépendance.

En effet, la région comporte une métropole importante, Lille-Roubaix-Tourcoing mais dont le poids démographique (proche du million) se compare à celui du réseau de villes moyennes de l'ancien bassin minier.

Or la reconversion de l'ancien bassin minier est loin d'être achevée et doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de la métropole régionale. En effet leurs relations sont complexes : Lille fournit du travail à la population de l'ancien bassin minier, contribuant ainsi à sa reconversion, mais les faillites, les difficultés des entreprises et leur disparition souvent décidées à Lille ont des effets immédiats sur l'ancien bassin minier par l'impact des licenciements.

Dans les années 70, l'Organisation d'études et d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM) Nord proposait d'organiser la région Nord-Pas-de-Calais « *autour d'un réseau rénové de villes groupées en un système d'aires urbaines* ». Trois aires urbaines étaient définies : le littoral, une aire centrale et une aire intérieure, les deux dernières regroupant chacune une partie de l'ancien bassin minier. Les propositions de l'OREAM s'appuyaient sur la théorie des pôles de croissance et d'équilibre qui devaient permettre à l'ancien bassin minier de se reconvertir. Les préconisations de l'OREAM ont été peu appliquées. Les quinze dernières années ont vu l'agglomération lilloise s'affirmer comme le moteur incontesté du développement régional alors que l'ancien bassin minier n'a pas défini un projet collectif et consensuel de développement.

L'ancien bassin minier n'a pas su passer pendant cette période d'une culture de revendication à une culture de proposition. Le phénomène métropolitain exerce son influence loin vers le Sud au travers des migrations pendulaires et de la péri-urbanisation. Ces échanges dessinent d'ores et déjà une nouvelle organisation de l'espace et du tissu économique et

social. En revanche, on constate une certaine faiblesse des échanges entre les quatre arrondissements de l'ancien bassin minier, ce qui renforce leur dépendance vis-à-vis du marché du travail de la métropole dont ils deviennent peu ou prou des annexes selon un schéma centripète « en étoile »...

La diffusion de la péri-urbanisation ne manque pas de poser des problèmes de maîtrise foncière et d'offre urbaine de services. Par ailleurs, l'évolution des flux financiers pour toutes les opérations d'investissement privé confirme la dépendance croissante, notamment de Lens et de Douai, par rapport à la métropole régionale.

Le caractère inégalitaire de la relation entre la métropole et l'ancien bassin minier comporte le risque d'une ségrégation accentuée entre les sous-espaces et d'un déséquilibre croissant entre une conurbation socialement et économiquement surdéveloppée et des territoires proches sous-développés et de plus en plus considérés comme des réserves de terrains et de main-d'œuvre.

L'aménagement de toute la région qui ne relève pas de la seule prospective mais qui se joue au quotidien dans la multiplicité des grandes et des petites décisions devra donc respecter la spécificité des sous-ensembles territoriaux et la diversité multi-polaire d'un territoire particulièrement dense, urbanisé et industrialisé. Il faut en conséquence privilégier une stratégie de complémentarité entre l'ancien bassin minier et la métropole régionale qui implique comme préalable la rupture avec les stéréotypes existants.

L'avenir de l'ancien bassin minier exige que son projet de développement s'inscrive dans une volonté de rééquilibrage avec la métropole lilloise.

37^e proposition : inscrire l'ensemble des projets dans l'impératif d'un réel équilibrage entre les villes de l'ancien bassin minier et la métropole régionale.

L'intercommunalité : une obligation pour l'avenir

Philippe Essig notait déjà en 1988-1989, dans son rapport sur le logement dans le bassin minier, que l'énorme problème des collectivités locales [du bassin minier] vient de l'insuffisance, voire de l'absence, de structures d'intercommunalité.

C'est un handicap considérable qui se traduit trop souvent par des compétitions stériles, l'impossibilité des choix, des difficultés et surtout par un manque de solidarité...

Renforcée ici par la vieille tradition des cités libres, l'autonomie des collectivités locales à tous les niveaux peut constituer un frein important à la mise en œuvre des stratégies à long terme.

Les bassins d'emplois sont trop cloisonnés car les différentes zones de la région, centrées sur des villes anciennes, sont très refermées sur elles-mêmes et ont peu de rapport les unes avec les autres. Elles ne se sont pas encore véritablement constituées en réseau.

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 a relancé les regroupements de communes et créé une nouvelle catégorie d'établissements publics de coopération intercommunale.

La création de structures intercommunales, notamment de **communautés d'agglomérations** qui concernent les zones urbaines de plus de 50 000 habitants, permet aux collectivités locales du bassin minier de bénéficier d'économies d'échelle.

Elles permettront de mettre en commun les équipements collectifs, les services publics et bénéficieront des ressources procurées par la taxe professionnelle unique. En effet la TPU est un bon moyen de supprimer une concurrence inutile et dangereuse dans la « chasse aux investisseurs »... Mais, si l'intercommunalité est une obligation pour l'avenir, elle devra d'abord surmonter les difficultés liées aux dissensions politiques internes et favoriser la coopération entre des individualités nombreuses et à forte personnalité. C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire de construire ou de renforcer les partenariats institutionnels et territoriaux.

Conclusion : évaluation et suivi des propositions

– Les quelques quarante propositions de ce rapport (*cf.* annexe 2) s'efforcent de formuler très concrètement les évolutions essentielles et les mesures urgentes qui permettront à l'ancien bassin minier de connaître un développement équilibré et un authentique renouveau.

Elles couvrent le champ tout entier des conditions non seulement économiques, mais aussi bien sociales, éducatives, culturelles et de santé d'une convalescence, réussie parce qu'irréversible, après le long traumatisme (1960-1990) de la fin de l'exploitation charbonnière. Du coup ces propositions sont de nature, de portée et de difficulté de mise en œuvre très diverses et inégales.

– Certes elles sont adressées, pour la plupart, à l'État dans la multiplicité de ses services, de ses responsabilités (en tant qu'aménageur, employeur, prestataire, régulateur, actionnaire) et de son rôle décisionnaire. Mais dès le stade de leur élaboration (*cf.* la liste des personnalités rencontrées en annexe 3), dans leur simple faisabilité et a fortiori dans leur mise en œuvre, ces propositions supposent l'accord, la concertation et la coopération les plus complètes possible entre les communes et communautés d'agglomérations de l'ancien bassin minier jusqu'aux instances européennes compétentes en matière de reconversion industrielle, en passant par le conseil régional et les deux conseils généraux, un réseau consulaire très actif et divers, ainsi que de multiples agences et services régionaux (ARH, ANPE, ANVAR, Nord-Pas-de-Calais développement, etc.). Une concertation permanente avec l'Association des Communes minières du Nord-Pas-de-Calais sera, autant que nécessaire, recherchée

– C'est la diversité même de ces propositions qui rend plus complexe leur chiffrage budgétaire.

En effet lorsqu'il s'agit de rétablir ou d'accroître d'un pourcentage pour ainsi dire forfaitaire le montant d'un concours ou d'une allocation antérieure, l'évaluation du coût sur un an ou même sur la durée d'un CPER est aisée, puisque quasi-automatique. En revanche nombre de ces propositions postulent des financements pluriels et pluri-annuels indexés

sur des critères évolutifs et soumis à la cascade des allocations par régions et des subdélégations intra-régionales. Pour celles-ci un chiffrage à la déci-male risquerait de devenir un exercice irréaliste ou un marchandage revendicatif. Enfin il apparaît clairement qu'un troisième type de proposition est soit socialement diffus, soit d'ordre strictement institutionnel ou organisationnel et de ce fait, ne comportant pas d'incidence budgétaire directe, ne peut pas faire l'objet d'un chiffrage.

– Si l'on veut que ce rapport et les propositions qu'il contient et tente de motiver, ne restent pas lettre morte et pieuses intentions, sa principale, son unique conclusion doit porter sur **le choix d'un mécanisme, et d'un organe de suivi**.

Un comité de suivi devrait être nommé et installé qui se réunirait au moins deux fois l'an dans l'une des quatre sous-préfectures du bassin minier (Béthune, Lens, Douai, Valenciennes) pour faire le point avec les services et acteurs compétents sur les moyens engagés et les résultats obtenus. Dans la plupart des cas ces résultats seront tirés d'une évolution quantifiée de paramètres sensibles, **le taux de chômage**, notamment des jeunes, constituant le critère le plus significatif et lourd de conséquences.

La préparation des réunions de ce comité et le suivi permanent des actions très diverses entreprises pourraient être assurés, en liaison étroite avec la Mission du bassin minier installée à Oignies, par un **secrétariat aussi réduit que possible** (un secrétaire général et une secrétaire). Ce secrétariat assurerait la bonne articulation entre les divers foyers et niveaux de décision et de réalisation (Paris, communes minières, Arras, Lille, Bruxelles). Il partagerait avec les élus et la Mission du bassin minier la tâche de faire prendre en compte les spécificités reconnues à l'ancien bassin minier, tant par son héritage que dans son ambition et de rapprocher son renouveau des expériences menées dans d'autres bassins miniers reconvertis ou en cours de reconversion en Europe.

38^e proposition : constituer et faire fonctionner, en étroite liaison opérationnelle avec la Mission bassin minier et au-delà du terme de l'actuel CPER, un comité permanent de suivi d'exécution des propositions retenues de ce rapport, à l'horizon des schémas de services collectifs qui seront bientôt adoptés par le CIADT.

Annexes

Annexe 1

Liste récapitulative des propositions

1^e proposition : prendre en charge une orientation améliorée des jeunes en formation dans l'ancien bassin minier dès la classe de première. Rapprocher leurs enseignants et conseillers des milieux économiques (chambres de commerce, chambres des Métiers) pour mieux anticiper les besoins en formation et débouchés. Développer systématiquement les formations en alternance.

2^e proposition : améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi, en leur procurant dès leur inscription, un bilan de compétences, une définition et une validation de leur projet professionnel. Ils doivent bénéficier d'une remise à niveau, d'une remotivation et d'une assistance aux techniques de recherche d'emploi en vue d'une offre déterminée. Les méthodes renouvelées de l'ANPE à l'occasion de la mise en œuvre du PARE, en partenariat étroit avec le réseau consulaire, sont une condition de cette prise en charge améliorée.

3^e proposition : rapprocher les responsables de l'emploi, ANPE en tête, des aménageurs de zone d'activités.

4^e proposition : prospecter d'avantage (par l'apprentissage et les formations en alternance) auprès des plus petites entreprises.

5^e proposition : pour changer l'image du bassin, je propose que soit confiée à un cabinet de consultants spécialisé dans ces questions une étude d'image.

6^e proposition : faire établir et évaluer, en concertation avec France 3 régionale, la faisabilité de programmes télévisés qui diffuseront à l'extérieur de la région la nouvelle image, les projets et les réussites de l'ancien bassin minier.

7^e proposition : afin de réduire les inégalités dans l'accès à la culture entre les territoires composant la région, il est proposé une mise en réseau de tous les équipements culturels existants dans la région, appuyée sur les technologies de l'information et de la communication.

8^e proposition : lancer et organiser, en partenariat avec les universités, les associations et les animateurs locaux un forum prolongé sur l'innovation sociale ouvert à tous les responsables européens de programmes socio-culturels de reconversion économique.

9^e proposition : faire bénéficier les créateurs d'entreprise de l'ancien bassin minier du programme EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) sur les critères des besoins spécifiques de la région.

10^e proposition : inscrire le FIBM dans un cadre institutionnel plus durable et contraignant qu'une circulaire ministérielle.

11^e proposition : faire du FIBM un fonds d'intervention pérenne pour aider notamment au financement de l'immobilier d'accueil et des équipements de formation.

12^e proposition : élargir et diversifier les critères d'éligibilité aux concours du FIBM en y incluant les services aux entreprises, les programmes de recherche et développement et toutes les actions nécessaires au développement des services dans l'ancien bassin minier.

13^e proposition : rétablir une instruction commune des dossiers et une décision d'attribution conjointe des aides par les élus et par l'État.

14^e proposition : établir une coordination très en amont des interventions du FIBM et de Finorpa.

15^e proposition : rétablir une dotation régulière (État et région) à Finorpa pour renforcer sa capacité de prise de risques, notamment pour les projets de création et d'expansion des entreprises sur l'ancien bassin minier.

16^e proposition : faire rentrer au conseil d'administration de Finorpa des représentants des deux conseils généraux, de l'intercommunalité dans les quatre arrondissements de l'ancien bassin minier et de l'Association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais.

17^e proposition : rechercher avec l'autorité de tutelle des CDF et la région dont relève le nouvel établissement public une formule de transfert de propriété qui permette de consacrer l'intégralité des recettes locatives et versements pour le compte des ayants droit au programme de réhabilitation du parc immobilier de l'ancienne Soginorpa.

18^e proposition : transformer certains logements en résidence universitaire en utilisant les crédits de travaux et de maintenance non destinés à la réhabilitation.

19^e proposition : remettre le régime de retraite des mines en conformité avec celui des autres EPIC.

20^e proposition : regrouper dans une agence nationale ayant son siège dans l'ancien bassin minier le savoir-faire et les compétences développés par le service des sites arrêtés des CDF.

21^e proposition : faire bénéficier pleinement les communes minières de la nécessaire amélioration de la péréquation dans la répartition des concours de l'État aux finances locales. Mettre en place sans délai un doublement du montant de la DSU pour les communes éligibles dont le potentiel et les recettes fiscales sont inférieures d'au moins 50 % à la moyenne nationale.

22^e proposition : étudier sans délai la faisabilité d'un CHRU dans l'ancien bassin minier et favoriser le développement de pôles d'excellence spécialisés dans certains de ses hôpitaux.

23^e proposition : maintenir un taux de croissance de la dotation hospitalière durablement supérieur au taux moyen national pour mieux prendre en compte les retards et les problèmes spécifiques de la situation sanitaire dans l'ancien bassin minier tels qu'identifiés et validés par l'Agence régionale hospitalière (ARH)

24^e proposition : conforter le système de sécurité sociale des mines et notamment le patrimoine sanitaire et social existant en vue d'optimiser l'offre de soins de proximité dans l'ancien bassin minier.

25^e proposition : assurer une évolution régulière des pensions des retraités du régime minier.

26^e proposition : intégrer les médecins spécialistes du système minier dans les cliniques de l'AHNAC pour permettre à toute la population de l'ancien bassin minier de pouvoir les consulter et pallier ainsi le manque de spécialistes.

27^e proposition : ouvrir les établissements du système social minier aux ressortissants du régime général avec la faculté réciproque pour les ayants droit du régime minier de s'adresser aux établissements du régime général sans modification de leurs droits.

28^e proposition : accélérer la mise en place du réseau des aides ménagères et des aides à domicile, telle que programmée par le CPER.

29^e proposition : face à un sous-encadrement patent et reconnu de tous, pourvoir les emplois d'agents de l'État vacants, notamment dans les secteurs de la santé, du travail, de l'équipement, de la culture, de la police et de la justice. Accroître l'attractivité de ces postes (bonification indiciaire ?).

30^e proposition : articuler en amont les aides Finorpa à l'innovation et les concours de l'Anvar.

31^e proposition : accroître de manière significative les allocations de recherche et les postes d'enseignants – chercheurs dans les pôles universitaires de l'ancien bassin minier.

32^e proposition : renforcer et accélérer les programmes de reconversion industrielle de l'ancien bassin minier qui est loin d'être achevée.

33^e proposition : inciter le plus possible à une implantation dans l'ancien bassin minier des investissements de logistique induits par la plate-forme multi-modale Delta 3 de Dourges.

34^e proposition : lancer d'urgence la programmation d'une liaison autoroutière entre Amiens et la Belgique, via Béthune et Lille.

35^e proposition : faire aboutir la liaison fluviale Seine-Nord.

36^e proposition : engager les études de faisabilité détaillée d'un « tram-train » régional reliant en boucle l'arc Béthune-Lens-Douai-Valenciennes et l'agglomération lilloise.

37^e proposition : inscrire l'ensemble des projets, schémas et programmes dans l'impératif d'un réel équilibrage entre les villes de l'ancien bassin minier et la métropole régionale.

38^e proposition : constituer et faire fonctionner, en étroite liaison opérationnelle avec la Mission bassin minier et au-delà du terme de l'actuel CPER, un comité permanent de suivi d'exécution des propositions retenues de ce rapport, à l'horizon des schémas de services collectifs qui seront bientôt adoptés par le CIADT.

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées

- Seiichiro Adachi**, président-directeur général de Toyota France.
- François Auvigne**, directeur du cabinet de la secrétaire d'État au Budget.
- Maurice Baudoux**, chef des services de l'action économique du conseil régional.
- Jean-Marie Benoit**, directeur des services de la chambre de métiers du Pas-de-Calais.
- Gilles Bignolas**, médecin qualiticien.
- Mathieu Bineau**, chef du bureau, direction du Trésor, Minefi.
- Jean-François Bloc**, chargé de mission au SGAR Nord-Pas-de-Calais.
- Gérard Boffy**, chef du service central d'industrialisation de Charbonnages de France.
- Gilles Briand**, chargé de mission, aménagement-urbanisme de la Mission bassin minier.
- Dominique Cachart**, directeur général de la CCI de l'arrondissement de Lens.
- Patrice Caine**, conseiller technique, cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie.
- Bernard Callot**, secrétaire général de l'Association nationale de gestion des retraités.
- Patrice Carolo**, directeur adjoint à la direction régionale de l'Équipement du Nord-Pas-de-Calais.
- Jean-François Caron**, vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, maire de Loos en Gohelle.
- Michel Caron**, directeur régional de l'AFPA.
- Richard Chabierski**, directeur général de BATINOREST, société de crédit-bail de la SDR Nord-Pas-de-Calais.
- Rémy Chassaignon**, délégué général-adjoint de Nord-France Experts.

Thomas Chenevier, chargé de mission auprès du secrétaire général Affaires générales de la préfecture de région.

Pierre-Franck Chevet, DRIRE du Nord-Pas-de-Calais.

Bruno Cremel, directeur du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Michel Conseil, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Pas-de-Calais.

Laurent David, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État au Budget.

Jacky Deboudt, directeur du PACT-ARIM du Nord-Pas-de-Calais.

Armelle Degenève, conseillère technique au cabinet du secrétaire d'État au Budget.

Julien Delaby, membre du comité économique et social régional pour la CFDT.

Philippe de Ladoucette, président directeur général de Charbonnages de France.

Carrolo Delfini, chargé d'études, ANPE du Nord-Pas-de-Calais.

Jérôme Delpech, directeur du cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie.

Léonce Deprez, président de la CCI de Béthune.

François Desliers, président du conseil d'administration de l'association hospitalière Nord-Artois Cliniques (AHNAC).

Danièle Devillers, chef du service de la législation minière à la direction générale de l'Énergie et des Matières premières.

Yves Dau de Cuypere, co-directeur de la Mission bassin minier.

Privat Dhumerelle, chef du service des allocataires de l'Association nationale de gestion des retraités (ANGR).

Philippe Dole, directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Nord à Lille.

Pierre Dubois, directeur de l'Union régionale des PACT du Nord-Pas-de-Calais.

Gérard Dumont, directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation.

Vincent Durieux, conseiller technique, cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie.

Jean Dussourd, préfet du Pas-de-Calais.

Jean-Marie Duval, conseiller technique au cabinet du président du conseil général du Pas-de-Calais.

Jean-Marie Duvivier, PDG de Finorpa.

François Fatoux, chargée de mission au secrétariat général de l'académie de Lille.

Philippe Farvacque, responsable de la mission économie des transports, direction régionale de l'Équipement du Nord-Pas-de-Calais.

Laurent Fiscus, sous-préfet, chargé de mission pour le projet Toyota.

Gérard Flament, responsable de la Mission aménagement, direction régionale de l'Équipement du Nord-Pas-de-Calais.

Jean-Claude Fortier, recteur de l'académie de Lille.

Pierre Gevaert, directeur médical de la polyclinique d'Hénin-Beaumont.

Daniel Ghouzi, directeur adjoint des services de la région Nord-Pas-de-Calais.

Rémy Gobillot, chef du service environnement-sites arrêtés du Nord-Pas-de-Calais, Charbonnages de France.

Jean-Louis Guigou, délégué général à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

Henri Gratepanche, directeur général de la CCI de Douai.

Jean-Claude Hautcoeur, directeur régional de l'INSEE.

Jean-Paul Hedin, directeur départemental du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Nord à Valenciennes.

Katia Hervouet, architecte DPLG, Centre Initia.

Pierre Heurtiez, ancien directeur de SETRADIS Noyelles-sous-Lens.

Jean-Louis Hourtoule, médecin-conseil régional de la Caisse autonome de la Sécurité sociale dans les mines.

Roland Huguet, sénateur, président du conseil général du Pas-de-Calais.

Pascal Josephé, président-directeur général de IMCA (International Media Consultants Associés).

Jean-Pierre Kuchaida, député-maire de Liévin, président de l'ACOM France.

Claude Kupfer, secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture du Nord-Pas-de-Calais.

René Lagarde, chef du département environnement au service des sites arrêtés de Charbonnages de France.

Alain Lalire, directeur général CCI de Béthune.

Chantal Lamarre, directrice de « Culture Commune ».

Pascal Lardeur, directeur de la formation permanente au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

Marie-Françoise La Vieille, chargée de mission pour la politique de la ville à la préfecture de région du Nord-Pas-de-Calais.

- Bernard Lecoq**, président de la CCI de Valenciennes.
- Yves Le Maner**, historien-directeur de la coupole d'Helfaut-Wizernes.
- Yvon Le Moullec**, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations du Nord-Pas-de-Calais.
- Vianney Leveugle**, chef de projet au syndicat d'aménagement de la ZIAF.
- Gérard Linglart**, président de la CCI de Lens.
- Françoise Lorez**, responsable du FIBM à la direction Gaz, Électricité, Charbon au Minefi.
- Bertrand Louchart**, directeur du cabinet du président du conseil général du Pas-de-Calais.
- Laurent Maillard**, trésorier de la zone Artois-Douaisis pour la CFDT, vice-président de l'ASSEDIC Pas-de-Calais.
- Marie-Pierre Marissal**, conseillère en information à l'INSEE.
- Jacques Mellick**, ancien ministre, ancien président du FIBM.
- Pierre Michel**, inspecteur d'académie.
- André Nicolas**, chargé de mission au ministère de la Culture, Observatoire national de la musique.
- Rémy Pautrat**, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.
- Daniel Percheron**, sénateur du Pas-de-Calais, président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais.
- Jean-François Perrin**, directeur départemental de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Pas-de-Calais.
- Françoise Perthain**, chef de division à la DIGEC au Minefi.
- François Philizot**, directeur-adjoint au délégué DATAR.
- Xavier Picavet**, délégué général de l'Association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais (ACM).
- Patrick Pique**, directeur général de l'AHNAC.
- Pierre Pommelet**, directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).
- Pierre Ponthus**, président-directeur général de Conseil, Stratégies et Développement (CSD).
- Guy Pruvost**, directeur du Syndicat mixte d'aménagement de la zone industrielle Artois-Flandres.
- Pascal Quintin**, directeur du centre AFPA de Berck-sur-Mer.
- Jean-Pierre Racle**, président de SOGINORPA, directeur général de l'Association nationale de gestion des retraités (ANGR).

Jean-François Rocchi, président-directeur général de la SOFIREM – directeur chargé des implantations industrielles de Charbonnages de France.

Gilbert Rolos, maire de Sallaumines, conseiller régional, président de la Mission bassin minier.

Jean-Louis Roy, directeur du développement économique de la CCI de Valenciennes.

Serge Schneidermann, co-directeur de la Mission bassin minier.

Raphaël Schoentgen, chef de la division développement industriel et technologique de DRIRE Nord-Pas-de-Calais.

Daniel Servais, chef des départements travaux et sécurité au service des sites arrêtés (Charbonnages de France).

Jean-Claude Stievenard, président de la CCI de Douai.

Marie-Caroline Théry, chargée de mission à la DATAR.

Bernard Thibault, directeur territorial pour le Nord-Est de l'ANAH.

Jean-Luc Tillard, directeur général des services du département du Pas-de-Calais.

Lionel Toutain, chef du service charbon au secrétariat d'État à l'Industrie (DIGEC).

Jean-François Vallin, chargé de mission du conseil général du Pas-de-Calais à Bruxelles.

Michel Vancaille, maire de Bully-les-Mines, président de la communauté d'agglomération Lens-Liévin, secrétaire général de l'Association des communes minières de France.

Alain Van der Malière, directeur du cabinet du secrétaire d'État à la Décentralisation et au Patrimoine culturel.

Jacques Vernier, maire de Douai, conseiller régional.

Michel Viger, secrétaire général, délégation interministérielle aux investissements internationaux.

Jean-Luc Vo Van Qui, chef de service au secrétariat d'État à l'Industrie (DARPMI).

Mireille Willaume, directrice régionale des Affaires sanitaires et Sociales du Nord-Pas-de-Calais.

Jean-Marie Wilmouth, service central d'industrialisation des Charbonnages de France.

Stanislas Woche, directeur de la polyclinique d'Hénin-Beaumont.

Philippe Yvergniaux, délégué général de Nord-France Experts.

Annexe 3

Les outils d'intervention de l'Etat

Dès les années 50, ils ont pris la forme de dispositifs fiscaux ou financiers en faveur des entreprises implantées sur le territoire des communes minières.

Les cantons d'Avesnes-sur-Helpe et Trélon, de Béthune, Houdain, Norrent-Fontes et Lillers deviennent en 1956 « zones critiques » puis « zones spéciales de conversion ».

Au cours de la période 1960-1964 l'État privilégie la décentralisation d'activités sans fixer de périmètre géographique (Firestone s'installe à Béthune).

Avec la prime d'adaptation industrielle au profit des zones confrontées aux difficultés de conversion, on revient à une délimitation géographique précise qui concerne le bassin minier.

En 1968, avec la création de l'Association pour l'expansion industrielle (APEX), de la Société financière pour l'industrialisation des régions minières (SOFIREM) et d'un commissaire à la reconversion industrielle du Nord-Pas-de-Calais (nommé par la DATAR et qui est en même temps délégué général de l'APEX), se développe la politique de prospection et de promotion qui entraîne l'installation de la Française de mécanique à Douvrin en 1969, de Renault à Douai en 1970.

La prime de développement régional créée en 1972 est étendue en juillet 1973 au Douaisis et au Valenciennois puis modifiée en 1976 par la création d'un taux majoré dont bénéficient le bassin minier et le secteur de Somain-Aniche.

Entre 1978 et 1981, le Fonds spécial d'adaptation industrielle est mis en place à Valenciennes-Denain et Somain-Aniche.

Avec les lois de décentralisation, le conseil régional met en place son propre dispositif d'aides directes aux PME. Mais il faut attendre la déclaration du Président François Mitterrand en 1983 pour que soient créés la Société financière Nord-Pas-de-Calais (FINORPA) puis le Fonds d'intervention du bassin minier (FIBM).

En 1988, l'association Nord-Pas-de-Calais Développement prend le relais de l'APEX et son délégué est toujours commissaire à la

reconversion industrielle. Par ailleurs les communes du bassin minier sont éligibles aux Fonds structurels européens (FEDER, FSE).

RESIDER concerne le Douaisis et le Valenciennois, RECHAR bénéficie à l'ensemble du bassin minier. Le Nord-Pas-de-Calais est éligible à l'objectif 2. En juillet 1993, le Sambre-Avesnois, le Valenciennois et le Douaisis sont classés dans l'objectif 1, mais ni le Béthunois ! ni le Lensois ! !

Les systèmes d'aides de l'État aux investissements créateurs d'emploi sont modifiés en 1982, la prime de développement régional est remplacée par la prime d'aménagement du territoire (PAT), mais les zones d'investissement privilégiées (ZIP) créées fin 1992, au terme d'une rude négociation menée par les élus du bassin minier, ne donnent pas les résultats escomptés.

Annexe 4

L'héritage de l'exploitation charbonnière

Le charbon fut, plus encore que le textile et la sidérurgie, l'un des trois piliers de l'économie du bassin minier. Du fait de son manque de compétitivité, son exploitation a connu un déclin lent mais irréversible.

Un pilier de l'activité économique

La fin de l'exploitation charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais le 21 décembre 1990, avec la remontée de la dernière benne à Oignies, suivie de la dissolution le 31 décembre 1992 des houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, marque le terme d'une activité qui, à partir du gisement de Fresnes-sur-Escaut ouvert en 1720, a façonné les mentalités, la société, le territoire et les paysages du bassin minier.

Comme le souligne l'étude, *Des villes et des hommes* du Centre d'études et de prospective du secrétariat général pour les affaires régionales, septembre 1995, cet héritage est encore très présent et pesant sur l'environnement, l'habitat, le tissu urbain, les paysages, les mineurs retraités et leurs ayants droit.

Le milieu du XIX^e siècle constitue le moment décisif de l'extension du bassin houiller du nord de la France. Les sites d'exploitation connaissent alors un fort dynamisme (de 1834 jusqu'à 1839) grâce au développement des chemins de fer.

Les compagnies bénéficient de l'apport des capitaux de l'aristocratie locale, de la bourgeoisie textile régionale et des entreprises métallurgiques qui jouent un rôle important dans la prospection minière.

À la veille de la Première Guerre mondiale, le bassin minier occupait 141 056 hectares (33 concessions). 900 000 tonnes de charbon sont extraites en 1815, 4,5 millions de tonnes en 1851, 28,4 millions de tonnes en 1913, soit environ 70 % de la production nationale.

La nationalisation des houillères du Nord et du Pas-de-Calais le 13 décembre 1944 avait été imposée dès septembre par les syndicats. Mais c'est la loi du 17 mai 1946 qui fonde les Charbonnages de France dans le

but d'assurer à la fois « *l'équipement du pays* », « *l'augmentation très sensible de la production* » et la « *gestion rationnelle du secteur de l'énergie* », in François Caron, *Histoire économique de la France, XIX^e-XX^e siècles*, Armand Colin, collection U, septembre 1995).

À la différence d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Pologne ou le Royaume-Uni, la France ne dispose pas de ressources énergétiques fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon) abondantes.

Compte tenu des besoins de la reconstruction, la production du bassin minier qui avait baissé fortement depuis le début de la Seconde Guerre remonte à 29 millions de tonnes en 1950 et constitue alors les 3/4 de la consommation d'énergie primaire en France. Cependant, au milieu des années 60, la consommation de pétrole dépasse celle de charbon.

Carbochimie, cokéfaction et production d'électricité thermique sont les trois modalités principales de valorisation du charbon. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, on comptait une dizaine de cokeries qui ferment à un rythme accéléré. La carbochimie se développe à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, de façon beaucoup plus limitée toutefois que dans la Ruhr.

Une organisation sociale spécifique et contraignante

La mine fut l'activité dominante, voire exclusive de la région. Elle a engendré un tissu économique et social totalement dépendant. Le marché du travail mais aussi l'organisation urbaine et toute l'organisation sociale ont procédé de cette industrie. Ainsi, les logements miniers sont-ils répartis en cités construites à proximité des puits de mines et excentrées par rapport au cœur des anciens villages.

Le modèle social développé par le bassin minier favorisait la reproduction d'une société ouvrière assujettie à un mode de production unique sur un territoire fermé. L'organisation sociale basée sur la mine apportait à la population certaines garanties d'emploi, de logement, de soins médicaux qui favorisaient une forme d'immobilisme social peu propice à l'initiative.

La fin de l'exploitation charbonnière s'est accompagnée d'une explosion des cadres traditionnels et d'une ouverture vers le monde extérieur. La population de l'ancien bassin minier s'est trouvée dès lors confrontée aux problèmes de concurrence sur le marché du travail, de formation, de qualification et de mobilité.

Concurrence et vérité des coûts

À partir de 1955, le charbon du Nord-Pas-de-Calais est de moins en moins compétitif face à la concurrence des charbons importés. Compte tenu de la faible productivité du bassin où le rendement par jour et par homme dépasse à peine 1 tonne (contre 2 tonnes en Lorraine) et compte tenu de la faiblesse du prix du pétrole, le charbon du bassin minier devient trop cher. Débute alors une timide politique de « conversion » qui est loin de donner les résultats ambitieux qui avaient été prévus.

Les effectifs des houillères sont progressivement réduits, jusqu'à la fin de l'exploitation en 1990. Dès 1946, le nombre de puits en exploitation diminue, de 109 à 66, pour une production de 29 millions de tonnes en 1960. À partir de 1960, plusieurs plans successifs organisent des réductions drastiques de l'activité. C'est d'abord le **plan Jeanneney** (1960-1965) qui préconise une réduction de la production et des gains de productivité par la modernisation, la concentration et la fermeture des sièges déficitaires. Puis, le **plan Bettencourt** de 1968 qui prévoit à son tour une réduction de moitié de la production sur 7 ans et la fermeture des puits les moins rentables.

Les effectifs des houillères (fond et jour) passent de 220 000 en 1947, à 122 000 en 1960, à moins de 50 000 en 1973, à 15 000 en 1985 (moins de 7 000 au fond) jusqu'à la liquidation définitive de l'extraction. En 270 ans, 2,3 milliards de tonnes de charbon ont été extraits du sous-sol du Nord-Pas-de-Calais... Cet apport considérable à l'économie nationale peut encore se mesurer aujourd'hui tant au nombre et à la taille des terrils qu'à la déstructuration inquiétante du sous-sol.

Le déclin de l'extraction charbonnière affecte aussi l'ensemble des pays européens (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et même Pologne). Leurs politiques de gestion des séquelles et de reconversion socio-économique méritent d'être soigneusement évaluées et comparées avec la nôtre.

Quelques dates

Novembre 1757	Jacques Desandrouin crée la compagnie d'Anzin
1830	Construction à Anzin des premiers corons
1852	Ouverture à Oignies du premier puits du Pas-de-Calais
1891	Signature des premières conventions collectives sur les caisses de secours minières
10 mars 1906	Catastrophe de Courrières : 1 099 morts à la suite d'un « coup de grisou »
1920	Arrivée des premiers travailleurs Polonais
1946	Nationalisation des houillères
1962	Arrivée des premiers travailleurs Marocains
Décembre 1974	42 morts dans un « coup de grisou » à Liévin
21 décembre 1990	Fermeture à Oignies du dernier puits de mine du Nord-Pas-de-Calais

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction : les chances et les moyens d'un nouveau développement	9
Première partie Une nouvelle ambition	17
Libérer les initiatives	20
Changer l'image du bassin minier	26
Recomposer le territoire	27
Impulser une nouvelle dynamique culturelle	29
Deuxième partie Les chances	31
La jeunesse de la population	34
La situation géographique	34
Le savoir-faire industriel	35
Le réseau des villes moyennes	35
L'agriculture	36
Troisième partie Les moyens	37
Des outils anciens à aménager	39
Les outils du développement endogène	40
La création d'entreprises à amplifier	40
La Mission bassin minier à conforter	42
Les outils du développement exogène	43
Le fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) à renforcer	43
La société financière Nord-Pas-de-Calais (Finorpa) à recentrer	46
L'établissement public régional de gestion immobilière à mettre en place	49
Les outils du remodelage urbain	52
Une urbanisation continue quoique diluée	52
Accélérer le traitement des friches et des sites dégradés	53

... pour améliorer l'attractivité des villes	55
Des moyens nouveaux à mettre en place	57
Les communes minières du Nord-Pas-de-Calais : parmi les plus pauvres de France	57
–Le constat : un potentiel fiscal inférieur à la moyenne nationale .	57
–La réponse : améliorer la péréquation	59
L'environnement sanitaire : une situation délicate	59
–Des difficultés sanitaires aiguës.	59
–Un sous-équipement sanitaire	60
Le régime de Sécurité sociale : des perspectives difficiles	63
–Un régime confronté à la baisse brutale du nombre de ses actifs	63
–Promouvoir un accès bilatéral et réciproque	64
L'État : une sous-administration chronique	65
–Des taux d'administration inférieurs à la moyenne nationale	65
–Un renforcement de la présence de l'État justifié par des projets importants	65
La recherche : un potentiel à développer	66
–les atouts	66
–Les perspectives	67
–Les moyens	67
Le tissu économique du bassin minier : les risques d'une nouvelle mono-activité	68
–Un tissu économique en profonde mutation	69
–L'ancien bassin minier continue à cumuler les retards	71
–Des facteurs de localisation à améliorer	73
Les transports : un développement déséquilibré	74
–L'activité des transports est très dynamique	75
–Des modes de transport peu diversifiés	75
–Des projets d'infrastructure importants	76
Les relations entre l'ancien bassin minier et la métropole régionale : un rééquilibrage nécessaire	77
L'intercommunalité : une obligation pour l'avenir	78
Conclusion : évaluation et suivi des propositions	81

ANNEXES

Annexe 1 Liste recapitulative des propositions	85
Annexe 2 Liste des personnes rencontrées	89
Annexe 3 Les outils d'intervention de l'État	95
Annexe 4 L'héritage de l'exploitation charbonnière	97